RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER

PROGRAMME 123

Conditions de vie outre-mer

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 4
Objectifs et indicateurs de performance 6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 9
Justification au premier euro 19

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BERTHIER
Directeur général des outre-mer
Responsable du programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

La politique conduite par le ministère des outre-mer à travers le **programme 123 « Conditions de vie outre-mer »** tient compte des particularités territoriales, des réalités géographiques et économiques des collectivités territoriales d'outre-mer, et vise à réduire les écarts de niveaux de vie et d'équipement constatés entre les outre-mer et la France hexagonale.

L'exécution 2019 du programme a été satisfaisante en autorisations d'engagements. La totalité des crédits ouverts a été mobilisée, permettant de respecter tous les engagements pris au titre du plan d'urgence Guyane et du plan gouvernemental pour Mayotte, d'accompagner la reconstruction de Saint-Martin et de poursuivre les efforts de la mission au titre de ses autres priorités. En revanche, comme en 2018, les difficultés de mise en œuvre opérationnelles des projets n'ont pas permis d'assurer une exécution optimale des crédits de paiement, conduisant ainsi à leur sous-exécution. A la demande du ministère des outre-mer et du ministère de l'action et des comptes publics, une mission d'inspection est en cours afin de disposer d'un diagnostic, précis et territorialisé, sur les déterminants de ces difficultés.

L'année 2019 a été marquée par la signature, le 8 juillet 2019, des contrats de convergence et de transformation (CCT) pour les territoires de la Guyane, de la Guadeloupe, de La Réunion, de la Martinique, de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon et de Wallis-et-Futuna. Ils constituent la déclinaison des plans de convergence, documents stratégiques prévus par la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle des outre-mer et identifiant, sur une période de 10 à 20 ans, les grandes priorités d'actions de chacun des territoires. Couvrant la période 2019-2022, les CCT remplacent depuis le 1er janvier 2019, par avenant rétroactif, les précédents contrats de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Le contrat de Saint-Martin devrait être signé en début d'année 2020, et des démarches sont en cours pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, territoires pour lesquels l'élaboration d'un nouveau contrat a été différée, en raison de leurs échéances électorales spécifiques en 2019.

La politique du logement constitue une des priorités d'action pour le ministère des outre-mer, avec l'engagement de 147,7 M€ en AE (199,3 hors retraits des EJ antérieurs) et 171,6 M€ en CP sur les crédits de la ligne budgétaire unique (LBU), soit - 11,53 M€ en AE (+ 5,6 M€ hors retraits des EJ antérieurs) et + 8,7 M€ en CP par rapport à 2018.

L'écart constaté entre les montants ouverts en LFI (222 M€ en AE et 219,6 M€ en CP) et l'exécution reflète la difficulté de certaines collectivités et bailleurs à produire des dossiers aboutis dans le calendrier prévu. Cette difficulté a pour conséquence une nouvelle baisse du nombre de logements financés (neufs et réhabilités) à 6 224 contre 7 712 en 2018. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des livraisons de logements neufs (5 737 en 2019 contre 5 210 en 2018).

En revanche, et conformément aux engagements pris dans le cadre des plans d'urgence de Guyane et Mayotte, les crédits alloués au logement dans ces territoires ont été priorisés : maintien d'une exécution forte en Guyane (39,6 M€ en AE et 33,7 M€ en CP), et progression de l'exécution à Mayotte (de 26,4 M€ à 38,4 M€ en AE et de 11,8 M€ à 22,2 M€ en CP).

En décembre 2019, le plan logement outre-mer 2019-2022 a été signé par le ministre chargé de la ville et du logement et la ministre des outre-mer. Ce plan a permis de capitaliser les réflexions menées au cours de l'année, avec l'ensemble des acteurs concernés, et constitue désormais un cadre stratégique d'action renouvelé pour le ministère des outre-mer. Ce plan se décline en 4 axes :

- Mieux connaître et mieux planifier pour mieux construire ;
- Adapter l'offre aux besoins des territoires ;
- Maîtriser les coûts de construction et de réhabilitation ;

- Accompagner les collectivités territoriales en matière de foncier et d'aménagement.

Le ministère a également poursuivi son action en faveur des collectivités sur plusieurs axes :

- en poursuivant la mise place du Plan d'urgence pour la Guyane, que ce soit en matière de constructions scolaires du premier degré (avec 13,7 M€ en AE et 6,8 M€ en CP), ou du second degré (46,2 M€ en AE et 22,4 M€ en CP) ou en assurant, en contrepartie d'un plan de performance et d'une maîtrise de ses dépenses, l'équilibre de la Collectivité territoriale de Giuyane (CTG) grâce à une subvention exceptionnelle de 5 M€ ;
- en assurant, dans le cadre d'un avenant de prolongation concernant l'année 2019 et dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre d'intervention de l'Etat dans le domaine de la santé en Polynésie française, l'accompagnement du Régime de Solidarité Territorial de Polynésie Française, pour 12 M€ (AE=CP) ;
- en aidant la reconstruction de Saint Martin, grâce à une délégation complémentaire de 13,4 M€ d'AE et de 15,4 M€ de CP sur 48,5 M€ obtenus de l'Union européenne au titre du FSUE (pour mémoire, 14,9 M€ en AE et 13 M€ en CP avaient été délégués en 2018). Les crédits non utilisés par la collectivité de Saint-Martin ont été répartis entre les ministères ayant participé aux opérations de secours lors du passage des cyclones Irma et Maria en septembre 2017 ;
- en mettant en place un fonds d'investissement 5.0, permettant une traduction concrète par les collectivités de la stratégie 5.0 du ministère des outre-mer, lancée en avril 2019. Ce fonds, doté de 17,5 M€ en AE=CP et géré par l'AFD, permettra un accompagnement des projets des collectivités s'inscrivant dans cette stratégie, et viendra compléter l'effort déjà entrepris pour l'accompagnement des collectivités par l'AFD, en matière d'ingénierie;
- enfin, en accroissant l'effort budgétaire en faveur des investissements publics, au moyen de plusieurs instruments : le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) (action n° 08), la prise en charge de la minoration des intérêts des prêts consentis par l'Agence Française de Développement (AFD), en vue de favoriser les investissements .

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Mieux répondre au besoin de logement social**
INDICATEUR 1.1	Fluidité du parc de logements sociaux
OBJECTIF 2	**Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable**
INDICATEUR 2.1	Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Mieux répondre au besoin de logement social

INDICATEUR 1.1 mission
Fluidité du parc de logements sociaux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué	ratio	4,9	4,6	5	4,5	4,3	5
Taux de mobilité dans le parc social	%	8,3	8,5	9	9	7,8	10

Commentaires techniques

Source des données

Sous-indicateur 1.1.1 : Les données proviennent de l'infocentre du logiciel « N° Unique ». Elles sont fournies par les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGAL) / direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) / sous-direction des politiques de l'habitat (PH).

Sous-indicateur 1.1.2 : Les données proviennent du « répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux » (RPLS) institué en 2011.

Les données sont fournies par les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) au Commissariat Général au Développement durable / Service de l'observation et des statistiques (CGDD / SoeS).

Explications sur la construction de l'indicateur

Sous-indicateur 1.1.1 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le ratio de satisfaction de la demande. Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : N1/N2

N1 = Nombre de demandeurs de logement social à la fin de l'année N (hors demandes de mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

N2 = Nombre de relogements de demandeurs au cours de l'année N (hors mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

Sous-indicateur 1.1.2 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le taux de mobilité dans le parc social au 1er janvier de l'année.

Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante : N1/N2

N1 = Somme des emménagements dans les logements locatifs proposés à la location en service depuis au moins un an.

N2 = Somme des logements locatifs loués ou proposés à la location depuis au moins un an. Les premières mises en location ne sont pas comptabilisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°1 « Mieux répondre au besoin de logement social » permet de mesurer la demande et la tension sur le parc social ultra-marin, ainsi que l'efficacité des réponses apportées via l'indicateur n°1.1 « Fluidité du parc de logements sociaux ».

Ce dernier mesure l'efficacité socio-économique de la politique de logement des populations ultra-marines les plus modestes et la qualité de service rendu aux administrés. Il se décompose en deux sous-indicateurs.

Le premier sous-indicateur « nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué », cherche à donner une vision de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en comparant le stock des demandeurs non relogés par rapport au flux des demandeurs relogés.

En 2019, le ratio du nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué s'améliore et passe à 4,3 (contre 4,6 en 2018), et ce malgré une hausse du nombre de demandeurs de 6 % sur l'ensemble des territoires.

Il existe des disparités entre les territoires, **La Réunion** affichant la tendance la plus positive (1 relogement pour 3 ménages en attente). Si la **Martinique** et la **Guadeloupe** affiche une progression satisfaisante, la **Guyane** voit son ratio légèrement augmenter en raison d'un accroissement du nombre de demandes (+ 13 %).

En 2019, 5 737 logements ont été livrés permettant d'accroître l'offre sur les territoires et particulièrement en **Guyane** avec plus de 1 000 logements locatifs livrés.

Le second sous-indicateur « taux de mobilité dans le parc social » vise à mesurer les situations de tension et de captation des occupants dans le parc social, comparé aux caractéristiques de qualité et de coût du parc privé.

Le taux de mobilité dans le parc social dans les territoires concernés est en nette baisse. Cette évolution est portée principalement par **La Réunion**, qui voit son taux passer 9,1 à 7,5 %.

OBJECTIF 2

Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable

INDICATEUR 2.1

Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Subventions d'investissement	€	2	2,1	2,2	2,2	1,8	2,2

Commentaires techniques

Explications sur la construction de l'indicateur :

Cet indicateur mesure le montant total de l'investissement généré pour un euro de subvention versé à partir du programme 123. Il se comprend de la manière suivante : pour 1 € de subvention du programme 123 engagé l'année N, le montant total de l'investissement, tous partenaires confondus, est de X €.

Il met en exergue les engagements de l'État au regard du coût total des opérations d'investissements réalisées dans le cadre des CPER/CDEV/CCT (action n°02), de l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (action n°06) et du fonds exceptionnel d'investissement (action n°08).

Modalités de calcul et source des données :

- Action 02 – Contrats de projet État-Région / contrats de projets et contrats de développement / contrat de convergence et de transformation (CPER / CDEV / CCT)

Source des données pour les CPER / CCT : remontées des préfectures

Source des données pour les CDEV : remontées des préfectures, des hauts-commissariats et de l'administration supérieure.

Numérateur : AE programmées sur les opérations subventionnées par le programme 123, tous partenaires confondus

Dénominateur : AE programmées sur le programme 123

Les données retenues sont les montants programmés lors des comités de programmation de l'année.

- Action 06 – ex-Dotation globale de développement économique (ex-DGDE) – 3ème instrument financier

Source des données : Haut-commissariat pour la Polynésie Française

Numérateur : montant total des opérations subventionnées par le 3ème instrument

Dénominateur : montant de l'intervention État sur le 3ème instrument

- Action 08 – Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)

Source des données : préfectures, hauts-commissariats et administration supérieure

Numérateur : montant total des opérations FEI subventionnées

Dénominateur : montant de la subvention FEI du P123

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°2 « Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable » est transversal à plusieurs actions du programme. Le ministère des outre-mer assume un rôle essentiel dans la coordination interministérielle des contrats de convergence et de transformation (CCT) et des contrats de projet et contrats de développement (CDEV), dont une partie des crédits est inscrite sur l'action n°02 « Aménagement du territoire ».

Le programme contribue également au financement des infrastructures et équipements publics collectifs des collectivités d'outre-mer par le biais de dispositifs spécifiques, tels que le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI, action n°08) et l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (ex-dotation de développement économique ; DGDE, imputée sur l'action n°06 « Collectivités territoriales »).

En 2019, pour un euro investi par l'État, le montant total d'investissement généré est de 1,8 €, soit en-deçà de l'objectif fixé dans le projet annuel de performance 2019.

Cela s'explique par la volonté en 2019 d'augmenter considérablement les subventions versées au titre du FEI : en augmentant le budget alloué de plus de 50 %, le ministère a permis d'engager 87 opérations avec un effort particulier sur les constructions scolaires, le désenclavement des territoires et l'assainissement. L'investissement a permis pour un euro de subvention octroyé par le ministère, de générer 1,8 € (contre 2,9 en 2018).

S'agissant des contrats, pour un euro de subvention du ministère des outre-mer, l'investissement généré s'est élevé à 2 €, comme en 2018. Enfin, l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne a permis de lever 1,4 € d'investissement pour 1 € investi par le ministère des outre-mer.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement	 597 797		*222 041 643* 135 140 473	 12 000 800	***222 041 643*** **147 739 070**	*222 041 643*
02 – Aménagement du territoire	*90 000* 8 802 968	415 528	*184 880 970* 142 019 386		***184 970 970*** **151 237 882**	*185 220 970*
03 – Continuité territoriale	 347 553		*42 108 335* 35 108 053		***42 108 335*** **35 455 606**	*42 108 335*
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	 100 052		*19 591 055* 26 183 226		***19 591 055*** **26 283 278**	*19 591 055*
06 – Collectivités territoriales	*746 101* 13 693 465		*260 909 449* 272 024 575		***261 655 550*** **285 718 041**	*261 655 550*
07 – Insertion économique et coopération régionales	*80 000* 223 319		*789 500* 261 068		***869 500*** **484 388**	*869 500*
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	 -6 768		*110 000 000* 78 552 908		***110 000 000*** **78 546 139**	*110 000 000*
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			*39 346 328* 56 500 000		***39 346 328*** **56 500 000**	*39 346 328*
Total des AE prévues en LFI	***916 101***		***879 667 280***		***880 583 381***	***880 833 381***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+238 553				+238 553	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 545 298				-1 545 298	
Total des AE ouvertes	879 276 636				879 276 636	
Total des AE consommées	**23 758 387**	**415 528**	**745 789 690**	**12 000 800**	**781 964 404**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Logement	 521 349		*219 554 467* 171 114 387		***219 554 467*** **171 635 736**	*219 554 467*
02 – Aménagement du territoire	*90 000* 7 953 783	522 818	*174 137 578* 123 865 265		***174 227 578*** **132 341 866**	*174 477 578*
03 – Continuité territoriale	 1 088 728		*41 808 335* 38 600 820		***41 808 335*** **39 689 548**	*41 808 335*
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	 96 263		*21 200 000* 25 514 619		***21 200 000*** **25 610 881**	*21 200 000*
06 – Collectivités territoriales	*746 101* 13 710 196		*235 795 285* 238 353 332		***236 541 386*** **252 063 528**	*236 541 386*
07 – Insertion économique et coopération régionales	*80 000* 279 090		*789 500* 354 269		***869 500*** **633 359**	*869 500*
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			*65 000 000* 47 265 448		***65 000 000*** **47 265 448**	*65 000 000*

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			*32 432 206* 37 843 769		***32 432 206*** **37 843 769**	*32 432 206*
Total des CP prévus en LFI	***916 101***		***790 717 371***		***791 633 472***	***791 883 472***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+238 553				+238 553	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 262 879				-9 262 879	
Total des CP ouverts	782 609 146				782 609 146	
Total des CP consommés	**23 649 409**	**522 818**	**682 911 908**		**707 084 135**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement	-22 065		*225 564 220* 159 293 903	*225 564 220*	***225 564 220*** **159 271 838**
02 – Aménagement du territoire	*1 690 000* 30 138 132	183 411	*159 439 915* 153 554 641	*161 129 915*	***161 279 915*** **183 876 184**
03 – Continuité territoriale	6 797 759		*41 123 746* 32 654 862	*41 123 746*	***41 123 746*** **39 452 621**
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	99 337		*19 491 055* 20 348 866	*19 491 055*	***19 491 055*** **20 448 203**
06 – Collectivités territoriales	*746 101* 444 090		*261 169 449* 318 130 179	*261 915 550*	***261 915 550*** **318 574 269**
07 – Insertion économique et coopération régionales	*80 000* 251 932		*829 500* 164 645	*909 500*	***909 500*** **416 577**
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			*40 000 000* 36 770 219	*40 000 000*	***40 000 000*** **36 770 219**
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			*46 469 582* 25 343 998	*46 469 582*	***46 469 582*** **25 343 998**
Total des AE prévues en LFI	***2 516 101***		***794 087 467***	***796 603 568***	***796 753 568***
Total des AE consommées	**37 709 185**	**183 411**	**746 261 313**		**784 153 909**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement	480 270		*227 701 245* 162 428 964	*227 701 245*	***227 701 245*** **162 909 234**
02 – Aménagement du territoire	*1 690 000* 32 168 972	243 294	*163 945 100* 118 833 062	*165 635 100*	***165 785 100*** **151 245 328**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Continuité territoriale	 7 624 152		*41 123 746* 32 606 478	*41 123 746*	***41 123 746*** **40 230 630**
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	 77 159		*19 600 000* 19 534 195	*19 600 000*	***19 600 000*** **19 611 354**
06 – Collectivités territoriales	*746 101* 410 731		*224 359 677* 267 154 141	*225 105 778*	***225 105 778*** **267 564 872**
07 – Insertion économique et coopération régionales	*80 000* 163 586		*829 500* 249 298	*909 500*	***909 500*** **412 884**
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			*36 000 000* 29 226 622	*36 000 000*	***36 000 000*** **29 226 622**
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			*17 331 633* 12 327 624	*17 331 633*	***17 331 633*** **12 327 624**
Total des CP prévus en LFI	***2 516 101***		***730 890 901***	***733 407 002***	***733 557 002***
Total des CP consommés	**40 924 870**	**243 294**	**642 360 384**		**683 528 548**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**37 709 185**	**916 101**	**23 758 387**	**40 924 870**	**916 101**	**23 649 409**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 795 063	916 101	23 601 795	33 133 501	916 101	22 470 696
Subventions pour charges de service public	4 914 122		156 592	7 791 369		1 178 713
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**183 411**		**415 528**	**243 294**		**522 818**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	183 411		415 528	243 294		522 818
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**746 261 313**	**879 667 280**	**745 789 690**	**642 360 384**	**790 717 371**	**682 911 908**
Transferts aux ménages	47 672 061	54 444 434	40 233 869	57 216 570	54 334 587	50 539 482
Transferts aux entreprises	177 567 167	187 315 544	134 829 570	167 933 351	190 389 120	160 068 098
Transferts aux collectivités territoriales	498 031 665	625 095 837	532 150 974	397 829 277	531 573 254	439 742 146
Transferts aux autres collectivités	22 990 420	12 811 465	38 575 277	19 381 186	14 420 410	32 562 182
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières			**12 000 800**			
Prêts et avances			800			
Dotations en fonds propres			12 000 000			
Total hors FdC et AdP		**880 583 381**			**791 633 472**	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 306 745			-9 024 326	
Total*	**784 153 909**	**879 276 636**	**781 964 404**	**683 528 548**	**782 609 146**	**707 084 135**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	65 605 439	250 000	238 553	65 605 439	250 000	238 553
Total	**65 605 439**	**250 000**	**238 553**	**65 605 439**	**250 000**	**238 553**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		11 100		11 100				
04/2019		53 000		53 000				
05/2019		129 757		129 757				
11/2019		44 696		44 696				
Total		**238 553**		**238 553**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2019		39 627 575		52 085 012				
Total		**39 627 575**		**52 085 012**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2019		168 374						
Total		**168 374**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/03/2019		20 510 000		22 002 209				
Total		**20 510 000**		**22 002 209**				

DÉCRETS DE TRANSFERT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/04/2019						1 217 601		1 217 601
25/09/2019						200 000		200 000
07/10/2019						39 706		39 706
07/10/2019						800 000		
07/10/2019						8 413 000		8 413 000
04/12/2019		300 000		300 000				
Total		**300 000**		**300 000**		**10 670 307**		**9 870 307**

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						51 480 940		73 779 793
Total						**51 480 940**		**73 779 793**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		**60 844 502**		**74 625 774**		**62 151 247**		**83 650 100**

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (19)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
710103	**Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Fixation des taux à : - 8,5 % pour le taux normal ; - 2,1 % pour le taux réduit** Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : 41000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296*	2 070	1 900	2 130
800401	**Exclusion des départements d'outre-mer du champ d'application de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants** Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 267*	1 534	1 272	1 534
110302	**Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des départements d'outre-mer de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40 % en Guyane et à Mayotte) et de la retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, servis à des personnes domiciliées fiscalement hors de France lorsque ces revenus proviennent de ces départements (8 % et 14,4 % au lieu de 12 % et 20 %)** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 449304 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 197-I-3 et 182 A-III dernier alinéa*	428	402	362
110224	**Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 19645 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies B*	352	335	313
210325	**Crédit d'impôt à raison des investissements productifs réalisés dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2020** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : 1154 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2015 -*	110	nc	110

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 244 quater W			
110210	**Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la souscription au capital de certaines sociétés réalisés jusqu'au 31/12/2017 et au titre des travaux de réhabilitation de logements réalisés jusqu'au 31/12/2020, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 25477 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 undecies A*	94	96	70
110256	**Réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements et collectivités d'outre-mer** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 8190 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies C*	148	138	68
320113	**Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer et des souscriptions au capital de sociétés qui réalisent de tels investissements** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : 1340 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1985 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 217 undecies, 217 duodecies*	67	nc	65
110258	**Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER OUTRE-MER** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : XI de l'article 199 septvicies*	35	20	35
730307	**Taux de 2,10% applicable aux ventes et apports de terrains à bâtir, aux constructions (LASM) et ventes de logements neufs à usage locatif réalisés dans le cadre d'investissements locatifs donnant lieu à défiscalisation** Assiette et taux *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296 ter-c*	30	nc	30
110259	**Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer dans le secteur intermédiaire jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCELLIER INTERMEDIAIRE OUTRE-MER** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : XI de l'article 199 septvicies*	17	11	17
110260	**Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité investis dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les départements et collectivités d'outre-mer (FIPOM)** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 246 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2011 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VI ter A*	8	7	6
500102	**Réduction de 50 % des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane** Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1043 A*	4	4	4
710101	**Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de**	1	1	1

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	chacun des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer *Bénéficiaires 2017 : 80 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-1°*			
170308	**Exclusion temporaire du revenu imposable des bénéfices provenant de l'exploitation de terrains auparavant non cultivés affectés à des cultures agréées pour la détermination du revenu imposable afférent aux exploitations agricoles situées dans les DOM** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1960 - Dernière modification : 1960 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 76 bis*	nc	nc	nc
320136	**Crédit d'impôt à raison des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2020** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 244 quater X*	70	nc	nc
520128	**Exonération temporaire de certaines mutations portant sur les immeubles et les droits immobiliers situés à Mayotte réalisées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025** Mutations à titre gratuit *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1135 ter*	nc	nc	nc
540102	**Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025** Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B*	nc	nc	nc
550105	**Exonération du droit de partage de 2,5% à hauteur de la valeur des immeubles situés à Mayotte pour les partages de succession et les licitations de biens héréditaires établis entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025** Partages et opérations assimilées *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 750 bis C*	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		**4 968**	**4 186**	**4 745**

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
040108	**Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI** Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises *Bénéficiaires 2017 : 3500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV*	22	22	23
090108	**Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer**	15	15	17

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Cotisation foncière des entreprises *Bénéficiaires 2017 : 12011 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1466 F*			
050109	**Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés bâties *Bénéficiaires 2017 : 3000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1388 quinquies*	10	10	10
060108	**Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1395 H*	8	8	9
050107	**Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter*			
Coût total des dépenses fiscales		**55**	**55**	**59**

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
040108	**Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI** Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises *Bénéficiaires 2017 : 3500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV*	22	22	23
090108	**Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer** Cotisation foncière des entreprises *Bénéficiaires 2017 : 12011 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1466 F*	15	15	17
050109	**Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés bâties *Bénéficiaires 2017 : 3000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1388 quinquies*	10	10	10
060108	**Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 -*	8	8	9

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	code général des impôts : 1395 H			
050107	**Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer** Taxe foncière sur les propriétés bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter*			
Coût total des dépenses fiscales		**55**	**55**	**59**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Autorisations d'engagement Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement		*222 041 643* 147 739 070	*222 041 643* 147 739 070		*219 554 467* 171 635 736	*219 554 467* 171 635 736
02 – Aménagement du territoire		*184 970 970* 151 237 882	*185 220 970* 151 237 882		*174 227 578* 132 341 866	*174 477 578* 132 341 866
03 – Continuité territoriale		*42 108 335* 35 455 606	*42 108 335* 35 455 606		*41 808 335* 39 689 548	*41 808 335* 39 689 548
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		*19 591 055* 26 283 278	*19 591 055* 26 283 278		*21 200 000* 25 610 881	*21 200 000* 25 610 881
06 – Collectivités territoriales		*261 655 550* 285 718 041	*261 655 550* 285 718 041		*236 541 386* 252 063 528	*236 541 386* 252 063 528
07 – Insertion économique et coopération régionales		*869 500* 484 388	*869 500* 484 388		*869 500* 633 359	*869 500* 633 359
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		*110 000 000* 78 546 139	*110 000 000* 78 546 139		*65 000 000* 47 265 448	*65 000 000* 47 265 448
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		*39 346 328* 56 500 000	*39 346 328* 56 500 000		*32 432 206* 37 843 769	*32 432 206* 37 843 769
***Total des crédits prévus en LFI **		***880 583 381***	*880 583 381*		***791 633 472***	*791 633 472*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 306 745	-1 306 745		-9 024 326	-9 024 326
Total des crédits ouverts		879 276 636	879 276 636		782 609 146	782 609 146
Total des crédits consommés		**781 964 404**	**781 964 404**		**707 084 135**	**707 084 135**
Crédits ouverts - crédits consommés		+97 312 232	+97 312 232		+75 525 011	+75 525 011

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	888 105 957	888 105 957	0	799 156 048	799 156 048
Amendements	0	-7 522 576	-7 522 576	0	-7 522 576	-7 522 576
LFI	**0**	**880 583 381**	**880 583 381**	**0**	**791 633 472**	**791 633 472**

L'amendement gouvernemental AN n°II-12 a réduit les crédits du programme 123 de 7 522 576 € en AE=CP. Cette réfaction a été répartie comme suit :

Action	AE	CP

Action 1 - Logement	- 3 522 576	- 3 650 000
Action 2 - Aménagement du territoire	- 4 000 000	
Action 6 - Collectivités territoriales		- 3 872 576
Total	- 7 522 576	- 7 522 576

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2019 sur le programme 123 se déclinent comme suit :

1/ Les reports

Les reports se sont élevés à 60,3 M€ en AE et 74,1 M€ en CP, dont près de 70% concernaient les fonds de concours non consommés en gestion 2018. Ainsi, les reports de fonds de concours se sont établis à 39,6 M€ en AE et 52,1 M€ en CP : ils correspondent à titre principal au versement par le fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) de crédits d'urgence pour faire face aux cyclones Irma et Maria qui ont touché les îles de la **Guadeloupe** et de **Saint-Martin** à l'automne 2017.

Les reports généraux se sont élevés à 20,51 M€ en AE et 22 M€ correspondant pour l'essentiel au reversement du produit de cession des SIDOM, ouverts en AE=CP en loi de finances rectificative de décembre 2018.

Les reports de tranches fonctionnelles se sont limités à 0,17 M€.

2/ Les décrets de transferts

5 décrets de transferts correspondent à des participations du ministère des outre-mer à des co-financements pour 10,67 M€ en AE et 9,87 M€ en CP :

- financement de la mission des observateurs de l'ONU dans le processus d'établissement des listes électorales en **Nouvelle-Calédonie** : un transfert de 1,2 M€ (AE=CP) a été réalisé au profit du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » ;
- participation au programme d'intervention territoriale de l'Etat (PITE) Chlordécone à hauteur de 0,2 M€ (AE=CP) via un transfert au profit du programme 162 ;
- financement des hélicoptères stationnés en **Polynésie française** pour 0,04 M€ (AE=CP) ;
- participation au congrès mondial de la nature de l'UICN prévu en 2020 à hauteur de 0,8 M€ en AE ;
- financement du collège 900 de **Saint-Martin**, de l'institut de réussite éducative de **Saint-Pierre et Miquelon** et de postes en lycées en **Nouvelle-Calédonie**. Ces trois financements ont fait l'objet d'un transfert de 8,4 M€ (AE=CP) au profit du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Le dernier décret est un co-financement reçu du ministère des sports à hauteur de 0,3 M€ (AE=CP) pour le fonds d'échanges éducatifs, culturels et sportifs (FEBECS).

3/ La loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative a annulé les montants placés en réserve de précaution en AE et en CP. Elle a procédé à une annulation supplémentaire de 25 M€ en CP, correspondant à des crédits non consommés.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours bénéficiant au programme 123 ont concerné plusieurs dispositifs. Dans le projet annuel de performance 2019, leur montant prévisionnel avait été évalué à 0,25 M€ en AE et CP, le montant réellement rattaché est très proche de la prévision à 0,24 M€ (hors reports de crédits).

Ces rattachements concernent :

- des contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles (FDC n° 1-2-00498) pour un montant de 5 000 € en AE/CP ;
- des actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer (FDC n°1-2-00724) pour 145 696 € en AE/CP, à titre principal la collecte des redevances des navires seychellois liées au régime d'accès UE/Seychelles pour les eaux de Mayotte (redevance thonières) ;
- le financement par la commission européenne des échanges dans le cadre d'Europ'Act (FDC n° 1-1-00870) pour un montant de 87 857 € en AE/CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	51 480 940	51 480 940	0	48 812 443	48 812 443
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**0**	**51 480 940**	**51 480 940**	**0**	**48 812 443**	**48 812 443**

Le montant de la réserve de précaution s'est élevé à 5,85 % par rapport au taux de 3 % appliqué à l'ensemble des programmes. Cette majoration résulte d'un déport d'une partie de la réserve du programme 138, préservant ainsi les dépenses obligatoires de la mission que sont les exonérations de cotisations sociales patronales, et mettant en œuvre le principe de solidarité entre les programmes de la mission Outre-mer.

Les crédits mis en réserve ont été annulés par la loi de finances rectificative pour 2019.

Avertissement :

La répartition des engagements et mandatements entre actions, titres et catégories doit être appréhendée avec réserve : s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM).

En conséquence, un retraitement des données est nécessaire afin de faire apparaître de manière distincte la consommation des AE du seul exercice 2019 de la consommation réelle d'AE. Le montant des retraits effectuées sur les autorisations d'engagement engagées sur les années antérieures atteint 84,9 M€ contre 59,4 M€ en 2018. Ainsi, hors retraits d'AE d'années antérieures, la consommation d'AE du programme 123 au titre de l'exercice 2019 atteint 866,9 M€.

Les BOP ayant procédé aux opérations les plus importantes de nettoyage des EJ anciens sont la Martinique et La Réunion.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et

permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2019 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2019, déclinées par catégories de dépenses :

Numéro et intitulé de l'action		Catégorie budgétaire		LFI 2019		Exécution 2019 réelle (Données Chorus)		*Exécution 2019 retraitée (engagements 2019 uniquement)*	
				AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
01	Logement	31	Dépenses de fonctionnement	0	0	597 797	521 349	674 158	521 349
		61	Transferts aux ménages	10 500 000	10 390 153	13 608 065	20 322 023	25 290 141	20 322 023
		62	Transferts aux entreprises	164 541 643	162 656 007	106 243 698	132 327 470	138 536 446	132 327 470
		63	Transferts aux collectivités territoriales	47 000 000	46 508 307	6 496 311	15 268 154	13 591 803	15 268 154
		64	Transferts aux autres collectivités	0	0	8 792 400	3 196 740	9 233 020	3 196 740
		71	Prêt et avance	0	0	800	0	0	0
		72	Dotation en fonds propres	0	0	12 000 000	0	12 000 000	0
Total 0123-01				**222 041 643**	**219 554 467**	**147 739 070**	**171 635 736**	**199 325 568**	**171 635 736**
02	Aménagement du territoire	31	Dépenses de fonctionnement	90 000	90 000	8 830 584	7 806 391	5 922 092	5 102 178
		32	Subvention pour charges de service public	0	0	-27 616	147 393	0	0
		51	Dépenses pour immobilisations corporelles	0	0	415 528	522 818	359 814	522 818
		61	Transferts aux ménages	0	0	-3 448	15 467	13 324	15 467
		62	Transferts aux entreprises	1 650 000	9 909 912	17 428 212	17 220 457	20 167 304	17 220 457
		63	Transferts aux collectivités territoriales	178 340 060	159 336 756	109 878 914	92 820 427	124 641 652	95 672 033
		64	Transferts aux autres collectivités	4 890 910	4 890 910	14 715 709	13 808 914	15 970 456	13 808 914
Total 0123-02				**184 970 970**	**174 227 578**	**151 237 882**	**132 341 866**	**167 074 641**	**132 341 866**
03	Continuité territoriale	31	Dépenses de fonctionnement	0	0	162 748	69 752	177 357	69 752
		32	Subvention pour charges de service public	0	0	184 805	1 018 976	705 854	1 018 976
		61	Transferts aux ménages	31 444 434	31 444 434	21 131 611	24 677 290	24 685 375	24 677 290
		62	Transferts aux entreprises	6 123 901	5 823 901	6 208 246	6 039 246	5 701 436	6 039 246
		63	Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	2 500 000	3 909 130	3 928 846	3 941 134	3 928 846
		64	Transferts aux autres collectivités	2 040 000	2 040 000	3 859 066	3 955 437	3 929 815	3 955 437
Total 0123-03				**42 108 335**	**41 808 335**	**35 455 606**	**39 689 548**	**39 140 971**	**39 689 548**
04	Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	31	Dépenses de fonctionnement	0	0	100 052	96 263	103 961	100 172
		61	Transferts aux ménages	2 500 000	2 500 000	418 551	445 611	445 611	445 611
		62	Transferts aux entreprises	0	0	321 000	294 600	321 000	294 600
		63	Transferts aux collectivités territoriales	12 000 000	12 000 000	19 923 606	19 017 547	19 896 949	19 050 890
		64	Transferts aux autres collectivités	5 091 055	6 700 000	5 520 070	5 756 860	5 794 805	5 719 608
Total 0123-04				**19 591 055**	**21 200 000**	**26 283 278**	**25 610 881**	**26 562 326**	**25 610 881**
06	Collectivités territoriales	31	Dépenses de fonctionnement	746 101	746 101	13 756 037	13 772 768	13 794 785	13 772 768

		61	Transferts aux ménages	10 000 000	10 000 000	5 079 091	5 079 091	5 079 091	5 079 091
		62	Transferts aux entreprises	0	0	3 996 777	4 069 165	4 059 193	4 069 165
		63	Transferts aux collectivités territoriales	250 909 449	225 795 285	257 374 520	223 618 522	263 145 288	223 618 522
		64	Transferts aux autres collectivités	0	0	5 574 186	5 586 554	5 576 954	5 586 554
Total 0123-06				**261 655 550**	**236 541 386**	**285 780 613**	**252 126 100**	**291 655 311**	**252 126 100**
07	Insertion économique et coopération régionales	31	Dépenses de fonctionnement	80 000	80 000	223 917	266 745	228 480	266 745
		32	Subvention pour charges de service public	0	0	-598	12 344	0	0
		62	Transferts aux entreprises	0	0	54 051	49 464	0	0
		63	Transferts aux collectivités territoriales	0	0	78 872	47 129	0	0
		64	Transferts aux autres collectivités	789 500	789 500	128 146	257 677	465 896	366 614
Total 0123-07				**869 500**	**869 500**	**484 388**	**633 359**	**694 376**	**633 359**
8	Fonds exceptionnel d'investissement	31	Dépenses de fonctionnement	0	0	-6 768		0	
		62	Transferts aux entreprises	0	0	577 586		0	
		63	Transferts aux collectivités territoriales	110 000 000	65 000 000	77 989 621	47 265 448	85 955 005	47 265 448
		64	Transferts aux autres collectivités	0	0	-14 299		0	
Total 0123-08				**110 000 000**	**65 000 000**	**78 546 139**	**47 265 448**	**85 955 005**	**47 265 448**
9	Appui à l'accès aux financements bancaires	62	Transferts aux entreprises	15 000 000	12 000 000	0	67 695	0	0
		63	Transferts aux collectivités territoriales	24 346 328	20 432 206	56 500 000	37 776 074	56 500 000	37 843 769
Total 0123-09				**39 346 328**	**32 432 206**	**56 500 000**	**37 843 769**	**56 500 000**	**37 843 769**
Total général				**880 583 381**	**791 633 472**	**782 026 976**	**707 146 707**	**866 908 198**	**707 146 706**

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	402 340 604		8 451 923		2 136 478	358 706 914	324 074 761
Total	**402 340 604**		**8 451 923**		**2 136 478**	**358 706 914**	**324 074 761**

Génération CPER 2015-2020

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	341 623 000		41 208 361		19 065 980	142 249 960	76 001 314
Total	**341 623 000**		**41 208 361**		**19 065 980**	**142 249 960**	**76 001 314**

Génération CCT 2019-2022

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	339 321 869	67 843 906			10 185 087	41 507 412	10 185 087
Total	**339 321 869**	**67 843 906**			**10 185 087**	**41 507 412**	**10 185 087**

Tableau 4 : Génération Contrat de développement CDEV 2017-2022

Contrat de développement

		Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée jusqu'en 2019	
Action	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action 2 - Aménagement du territoire	628 392 150	107 296 154	105 937 172	97 415 696	75 250 753	359 362 462	193 760 711
Total	**628 392 150**	**107 296 154**	**105 937 172**	**97 415 696**	**75 250 753**	**359 362 462**	**193 760 711**

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **879 276 636**	CP ouverts en 2019 * (P1) **782 609 146**
AE engagées en 2019 (E2) **781 964 404**	CP consommés en 2019 (P2) **707 084 135**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **15 717 965**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***351 490 056***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **81 594 268**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***355 594 079***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **1 615 977 901**

Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **12 455**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) **1 615 990 356**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **351 490 056**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **1 264 500 300**
AE engagées en 2019 (E2) **781 964 404**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **355 594 079**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **426 370 325**
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) **1 690 870 625**

Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **461 682 256**

Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **1 229 188 369**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR*

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 s'élève à 1 690 858 170 €. Il progresse de 74,9 M€ par rapport à fin 2018 malgré des actions volontaristes de maîtrise des restes à payer.

En effet, la gestion 2019 est marquée d'une part, par une consommation de CP pour moitié sur les exercices antérieurs, et d'autre part, par l'apurement de 81,6 M€ d'AE non affectées et non engagées au 31/12/2019 annulées en fin de gestion.

1) Le taux de consommation de CP de l'année varie selon les actions. Les consommations de CP sur les AE de l'année en cours sont très majoritaires pour l' actions 3 « Continuité territoriale » (96 %), l'action 4 « Sanitaire, social, culture et jeunesse » (96 %) et l'action 6 « Collectivités territoriales » (71 %) qui inclut plusieurs dotations en AE=CP, dont la dotation exceptionnelle versée à la collectivité de Guyane (5 000 000 €), l'aide à la reconversion polynésienne (dotation globale d'autonomie : 90 552 000 € et dotation territoriale d'investissement : 9 055 200 €), le fonds inter-communal de péréquation (6 737 648 €), la dotation globale de construction et d'équipement des collèges de Nouvelle-Calédonie (DGCEC) à hauteur de 11 551 307 € et enfin les subventions d'équilibre en faveur des Terres australes et antarctiques françaises et des îles de Wallis-et-Futuna pour un montant total de 10 465 519 €.

Par contre, les actions qui portent essentiellement des opérations pluriannuelles d'investissement où les restes à payer demeurent élevés enregistrent un taux relativement faible, mais en progression par rapport aux années antérieures :

- Action 1 « Ligne budgétaire unique » qui finance la politique logement outre-mer : 7 % ;
- Action 2 « Aménagement contractualisé » : 38 %, grâce à la première année de mise en oeuvre des CCT ;
- Action 8 « Fonds exceptionnel d'investissement » : 34 %

2) Le travail d'apurement s'est poursuivi en 2019 avec la clôture d'engagements juridiques. Des instructions spécifiques sur l'apurement des restes à payer ont été adressées le 17 avril 2019 aux préfectures pour la mise en œuvre des retraits d'engagement d'années antérieures conformément à la circulaire de la direction du budget du 17 janvier 2019.

Ces retraits concernent à titre principal l'action 1 « Logement » et dans une moindre mesure l'action 2 « Aménagement du territoire ».

Mouvements sur EJ antérieurs	P123 (en M€)
Action 1	58 %
Action 2	21 %
Action 3	5 %
Action 4	0,3 %
Action 6	6 %
Action 7	0,3 %
Action 8	9,5%

Comme les années précédentes, les engagements de ligne budgétaire unique (LBU) apurés concernent des opérations demeurées sans début de commencement dans les délais réglementaires ou ayant connu des difficultés de mise en oeuvre conduisant à leur abandon.

Les restes à payer progressent par rapport à l'exercice précédent de 4,8 %, soit 78,9 M€ en valeur absolue. Cette progression recouvre un nettoyage important des restes à payer sur l'action 1 « Logement » et une progression sur les actions 6 « Collectivités territoriales », action 8 « Fonds exceptionnel d'investissement » et l'action 9 « Appui à l'accès aux financements bancaires ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Logement

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		222 041 643	**222 041 643**		147 739 070	**147 739 070**
Crédits de paiement		219 554 467	**219 554 467**		171 635 736	**171 635 736**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°01 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 199,3 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations (anciennes AE) à hauteur de -51,6 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes qui ont connu soit une exécution en-deça de la prévision, soit une absence d'exécution en raison de problème de foncier ou de difficultés juridiques

Ces opérations de nettoyage prennent dorénavant une ampleur plus importante car le ministère des outre-mer s'est engagé dans une action résolue de réduction des restes à payer du programme.

Comme en 2018, l'écart constaté au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement entre les montants programmés en LFI (222 M€ en AE et 219,6 M€ en CP) et l'exécution de l'action n°01 résulte notamment de la faiblesse des engagements en Guadeloupe et à la Réunion. Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans le déroulement de chantiers ont eu pour conséquence le dépôt tardif des demandes d'acompte ou de solde. Il convient également de préciser que le rythme de consommation des CP est structurellement tributaire de l'avancement des opérations et de la gestion administrative des maîtrises d'ouvrage concernés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		597 797		521 349
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		597 797		521 349
Titre 6 : Dépenses d'intervention	222 041 643	135 140 473	219 554 467	171 114 387
Transferts aux ménages	10 500 000	13 608 065	10 390 153	20 322 023
Transferts aux entreprises	164 541 643	106 243 698	162 656 007	132 327 470
Transferts aux collectivités territoriales	47 000 000	6 496 311	46 508 307	15 268 154
Transferts aux autres collectivités		8 792 400		3 196 740
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		12 000 800		
Prêts et avances		800		
Dotations en fonds propres		12 000 000		
Total	**222 041 643**	**147 739 070**	**219 554 467**	**171 635 736**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AE : 597 797 € CP : 521 349 €

Les consommations relevant du titre 3 résultent d'imputations erronées.

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 135,8 M€ CP : 171,6 M€

CATÉGORIE 61 - TRANSFERTS AUX MÉNAGES

AE : 12,5 M€ CP : 20,4 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 27,2 M€ en AE.

Accession à la propriété AE : -5,4 M€ CP : 6,2 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 2,2 M€ en AE.

Du fait de la suppression de l'allocation logement en LFI 2018, la production a connu un brutal coup d'arrêt, passant de 476 logements en 2017 à 94 en 2018. La baisse s'est confirmé en 2019, avec une production de 59 logements, pour une dépense de 2,2 M€ (pour un coût moyen de 36 918 €).

	GUADELOUPE		GUYANE		LA REUNION		MARTINIQUE		MAYOTTE		Total AE	Total CP
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
2018	165 575 €	489 654 €	0 €	88 933 €	166 635 €	5 660 548 €	210 054 €	1 501 685 €	417 661 €	1 014 708 €	**959 924 €**	**8 755 528 €**
2019	22 939 €	406 088 €	-21 630 €	36 370 €	-3 412 143 €	3 559 906 €	-80 463 €	1 538 480 €	-1 877 134 €	635 236 €	**-5 368 431 €**	**6 176 081 €**

Amélioration de l'habitat privé AE : 17,9 M€ CP : 14,3 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 23,3 M€ en AE.

Octroyées sous conditions de ressources aux propriétaires occupants effectuant des travaux de remise aux normes et de confort de leur logement, les aides à l'amélioration de l'habitat privé ont concerné en 2019, un total de 1 057 logements, soit un niveau légèrement supérieur à à 2018 (1 043).

À **La Réunion**, l'activité avait en 2018 été très fortement pénalisée par la suppression de l'allocation logement accession. En 2019, 213 dossiers ont pu être engagés (contre 139 en 2018). Seuls les dossiers bénéficiant de co-financements à hauteur de 100 % du Conseil Départemental et/ou du Conseil Régional, pour des personnes âgées,

malades ou handicapées, ont pu être engagés, contribuant à les maintenir à domicile dans un logement aux normes de la décence et de la salubrité.

En **Martinique**, l'aide à l'amélioration de l'habitat a financé 537 logements (contre 582 en 2018). Toutefois, la mise en accessibilité des logements s'accentue puisqu'elle passe en 2018 de 43,2 % à 62,5 % en 2019, grâce à la prime de 2000 € attribué d'office aux plus de 65 ans par la collectivité territoriale de Martinique pour les travaux en prévention et en perte d'autonomie.

En **Guadeloupe**, 289 logements ont été financés (contre 274 en 2018), le niveau d'engagement, quant à lui reste stable par rapport à 2018.

En **Guyane**, 18 projets ont été financés contre 45 en 2018. Une modification de l'arrêté préfectoral est intervenue en novembre 2019 pour assouplir le dispositif et une relance est espérée en 2020.

	GUADELOUPE		GUYANE		LA REUNION		MARTINIQUE		MAYOTTE		ST PIERRE MIQUELON		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2018	2 109 941 €	3 930 783 €	948 082 €	526 453 €	2 259 019 €	7 570 536 €	12 712 110 €	6 246 821 €	-191 428 €	268 902 €	311 743 €	277 970 €	**18 149 468 €**	**18 821 465 €**
2019	4 547 953 €	2 565 343 €	-59 114 €	599 117 €	3 823 722 €	3 571 130 €	9 931 125 €	7 298 936 €	-440 620 €	0 €	110 677 €	220 182 €	**17 913 743 €**	**14 254 707 €**

CATÉGORIE 62 - TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 97,9 M€ CP : 114 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 124,6 M€ en AE.

Logement locatif social AE : 97,2 M€ CP : 102,7 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 123,8 M€ en AE.

L'aide de l'État recouvre dans les DOM le Logement Locatif Social (LLS) et le Logement Locatif Très Social (LLTS). Elle mobilise le financement de l'État par des subventions avec des taux variables selon les départements et des prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

La participation de l'État au financement des logements locatifs sociaux s'est élevée à 97,1 M€ en AE et 102,7 M€ en CP en 2019.

Les logements financés en 2019 se décomposent en :

- 24 11 logements locatifs sociaux (contre 2 764 en 2018)
- 2 036 logements locatifs très sociaux (contre 1 602 en 2018)

L'année 2019 a connu une légère hausse en termes de logements locatifs sociaux et très sociaux financés par rapport à 2018 : 4 447 en 2019 contre 4 366 en 2018, soit une hausse de 1,9 %.

La contribution moyenne de la LBU par logement passe de 25 256 € en 2018 à 26 181 €, soit une augmentation de 3,7 %.

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte	Total
LLS	466	378	983	762	175	2764

LLTS	98	110	66	1060	268	1602
Total 2018	*564*	*488*	*1049*	*1822*	*443*	*4366*
LLS	244	413	983	534	237	2411
LLTS	164	172	570	982	148	2036
Total 2019	*408*	*585*	*1553*	*1516*	*385*	*4447*

	Tous territoires confondus	
	AE	**CP**
LLS	**44 220 922 €**	**56 821 965 €**
dont 2411 dossiers 2019	56 429 742 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-12 208 820 €	
LLTS	**52 963 532 €**	**45 914 062 €**
dont 2036 dossiers 2019	67 371 783 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-14 408 251 €	
Sous-total 2019	***123 801 525 €***	***102 736 027 €***
Sous-total retraits	***-26 617 071 €***	
Total	**97 184 454 €**	**102 736 027 €**

En **Martinique**, le logement locatif social et très social a bénéficié de 6,3 M€ d'AE en 2019 contre 11,6 M€ l'année précédente. Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 13,8 M€ d'AE.

244 LLS ont été financés pour un montant de 6,7 M€ en AE contre 466 en 2018, soit une baisse de 48 %. Les raisons de cette baisse sont multiples :

- le démarrage tardif des dépôts de dossiers par les bailleurs sociaux ;
- l'annulation de deux opérations en raison d'un problème de légalité du permis de construire au regard du plan local d'urbanisme ;
- des problèmes d'accès.

En tenant compte des retraits d'engagements d'années antérieures (opérations finalement non réalisées ou à un moindre coût), les LLS ont été financés à hauteur de 3,1 M€ en AE et 6,9 M€ en CP

164 LLTS ont été financés contre 98 en 2018, soit une hausse de 67 %, pour 7,2 M€ en AE.

En tenant compte des retraits d'engagements d'années antérieures (opérations finalement non réalisées ou à moindre coût), les LLTS ont été financés à hauteur de 3,1 M€ en AE et 3,6 M€ en CP, contre 5,3 M€ et 4,7 M€ en 2018.

	Martinique	
	AE	**CP**
LLS	**3 177 302 €**	**6 876 814 €**
dont 244 dossiers 2019	6 736 392 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-3 559 090 €	
LLTS	**3 142 399 €**	**3 567 907 €**
dont 164 dossiers 2019	7 153 121 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-4 010 722 €	
Sous-total 2019	***13 889 513 €***	***10 444 721 €***
Sous-total retraits	***-7 569 812 €***	
Total	**6 319 701 €**	**10 444 721 €**

La **Guadeloupe** connaît une hausse de 19,8 % des logements financés par rapport à 2018 (585 en 2019 contre 488 en 2018). L'effort financier passe de 7,3 M€ à 10,3 M€ en AE et de 22,2 M€ à 22,3 M€ en CP.

Les constructions de LLS et LLTS passent respectivement de 378 à 413 et de 110 à 172 en 2019. Les actions et dispositifs de sécurisation adoptés dès 2018 pour réduire le niveau de désengagement et assurer le financement de projets plus mûrs ont été renforcés en 2019, grâce notamment, à l'élaboration du référentiel pour le financement du logement social (engagement du PLOM).

	Guadeloupe	
	AE	**CP**
LLS	**5 302 975 €**	**15 225 657 €**
dont 413 dossiers 2019	10 701 878 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-5 398 903 €	
LLTS	**4 997 224 €**	**7 081 883 €**
dont 172 dossiers 2019	7 770 964 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-2 773 740 €	
Sous-total 2019	***18 472 842 €***	***22 307 539 €***
Sous-total retraits	***-8 172 643 €***	
Total	**10 300 199 €**	**22 307 539 €**

En **Guyane**, 36,9 M€ ont été engagés en 2019, contre 17,2 M€ en 2018, soit une augmentation de plus de 114 %, ce qui traduit l'engagement politique accordé à ce territoire.

22 dossiers de demandes de financement ont été engagés permettant le financement de 1553 logements (983 LLS et 570 LLTS, dont huit projets sur la commune de Saint-Laurent-de Maroni (598 LLS et 182 LLTS). La hausse des LLTS est à souligner (66 en 2018).

	Guyane	
	AE	**CP**
LLS	**21 395 480 €**	**23 902 429 €**
dont 983 dossiers 2019	21 404 649 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-9 169 €	
LLTS	**15 465 926 €**	**2 154 088 €**
dont 570 dossiers 2019	17 909 687 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-2 443 761 €	
Sous-total 2019	***39 314 336 €***	***26 056 517 €***
Sous-total retraits	***-2 452 930 €***	
Total	**36 861 405 €**	**26 056 517 €**

À **La Réunion**, 35,6 M€ ont été engagés en 2019, contre 42,6 M€ en 2018, (- 16,4 %), entraînant de fait une diminution de la production de logements sociaux (534 LLS contre 762 et 982 LLTS contre 1060 en 2018). La programmation 2019 a connu un ralentissement qui s'explique en partie par l'arrêt ponctuel de production d'un bailleur social (SEMADER) en difficulté. Toutefois, les difficultés de programmation des opérations restent principalement liées à la raréfaction du foncier disponible et aménagé dans les secteurs d'urbanisation prioritaire, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville, à des prix compatibles avec les contraintes financières du logement social.

	La Réunion	
	AE	CP
LLS	**10 331 165 €**	**10 327 915 €**
dont 534 dossiers 2019	13 572 823 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-3 241 658 €	
LLTS	**25 272 778 €**	**25 153 494 €**
dont 982 dossiers 2019	30 436 912 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-5 164 134 €	
Sous-total 2019	***44 009 735 €***	***35 481 409 €***
Sous-total retraits	***-8 405 792 €***	
Total	**35 603 944 €**	**35 481 409 €**

À **Mayotte**, onze opérations ont été financées à hauteur de 8,1 M€ en AE, pour un total de 385 logements locatifs sociaux (237 LLS et 148 LLTS). Une baisse de plus de 36 % des crédits consommés est toutefois à constater par rapport à 2018.

	Mayotte	
	AE	CP
LLS	**4 014 000 €**	**489 150 €**
dont 237 dossiers 2019	4 014 000 €	
dont retraits d'AE années antérieures		
LLTS	**4 085 206 €**	**7 956 689 €**
dont 148 dossiers 2019	4 101 100 €	
dont retraits d'AE années antérieures	-15 894 €	
Sous-total 2019	***8 115 100 €***	***8 445 839 €***
Sous-total retraits	***-15 894 €***	
Total	**8 099 206 €**	**8 445 839 €**

Amélioration du parc locatif social AE : - 1,1 M€ CP : 10,4 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 2,4 M€ en AE.

En 2019, 646 logements ont été subventionnés dans le cadre de la politique de rénovation du parc locatif social (contre 2209 en 2018), pour un coût total de 2,4 M€ en AE. Pour rappel, les crédits consommés en 2018 étaient de 16,9 M€ en AE et de 11,5 M€ en CP. Les raisons principales de cette forte dégradation sont les suivantes :

- en **Guyane**, deux projets de la SENSAMAR dont le dépôt avait été envisagé en 2019 ont été reportés en 2020, en raison notamment d'une problématique d'augmentation des loyers ;
- à **La Réunion**, 2 opérations pour 92 logements ont été financés sur la LBU pour un montant de 0,6 M€. Ce constat s'explique en partie par la préparation d'un certain nombres d'opérations situés en quartier « Nouveau programme nationale de renouvellement urbain » (NPNRU) et « Quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV), sur lesquelles du financement par le crédit d'impôt est rendu possible ;
- en **Guadeloupe**, trois dossiers de demandes de subventions pour réhabilitation déposés par la Société immobilière de Guadeloupe, ont été reportés en 2020 et ce à la demande du bailleur ; l'objectif étant d'obtenir du financement de crédit d'impôt, dans le cadre de la loi de finances 2020. S'agissant du confortement

parasismique, la contre-expertise nécessaire faite par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, a contraint les services à reporter en 2020 les dossiers déposés en 2019.

Autres interventions : études et manifestations AE : 1,9 M€ CP : 0,9 M€

1,9 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ont été consacrés à ce volet en 2019, contre 0,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP en 2018.

CATÉGORIE 63 - TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS

AE : 25,4 M€ CP : 37,2 M€

Les seuls engagement de l'année 2019 s'élèvent à 38,7 M€.

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) AE = 5,9 M€ CP = 20,8 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 15,3 M€ en AE.

L'effort de l'État en matière de RHI dans les DOM s'est élevé à 5,9 M€ en AE et 20,9 M€ en CP contre 12,8 M€ en AE et 15 M€ en CP en 2018.

A **Mayotte**, 11,7 M€ ont été engagés pour cinq opérations RHI en phase de travaux et 0,5 M€ pour la lutte contre l'habitat illégal et indigne menée au titre des dispositions de l'article 97 de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique. Dans le même temps, 7 opérations ont fait l'objet d'un retrait ou d'une diminution de leur engagement pour un total de 0,8 M€. Cela porte l'effort total de l'Etat à Mayotte 10,9 M€ en AE et 6,5 M€ en CP.

A **La Réunion**, 2,6 M€ ont été engagés, représentant 14 opérations, plusieurs maîtrises d'œuvre urbaine et sociale, des études pré-opérationnelles et le financement d'un plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne. Toutefois, aucune nouvelle opération n'a pu être lancée en 2019 (comme en 2018), du fait de la suppression de l'allocation logement accession. Dans le même temps, 14 opérations ont fait l'objet d'un retrait ou d'une diminution de leur engagement, pour un total de 1,6 M€. Cela porte l'effort total de l'Etat à La Réunion à 1 M€ en AE et 5,9 M€ en CP.

En **Guadeloupe**, la fin de l'allocation accession a réduit le nombre d'opérations potentielles. La consommation des engagements diminue ainsi de moitié, passant de 2,4 M€ à 0,7 M€ en AE et de 2,1 M€ à 1,2 M€ en CP.

En **Guyane**, la consommation en AE (- 1,8 M€) est inférieure aux crédits prévus, faute de nouvelle opération en RHI et suite au retrait de deux opérations à Cayenne. Les seuls engagements 2019 ont notamment concerné le financement des opérations groupées d'amélioration légères de l'habitat et les démolitions de squats (0,14 M€ en AE). La consommation de CP s'élève quant à elle à 3,1 M€ contre 1,6 M€ en 2018.

En **Martinique**, 0,25 M€ en AE ont été consommés afin de financer les études du plan intercommunal local de l'habitat indigne de la communauté d'agglomération du centre Martinique. En tenant compte des retraits d'engagements sur 9 opérations, la consommation totale des AE s'élève cependant à - 5 M€ en AE contre + 5 M€ en 2018. La consommation des CP évolue quant à elle de 3,6 M€ à 4,2 M€.

Aménagement urbain AE : 19,5 M€ CP : 16,4 M€

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 23,4 M€.

L'effort de l'État en matière d'aménagement urbain dans les DOM s'est élevé à 19,5 M€ en AE et 16,4 M€ en CP contre 18,6 M€ en AE et 16,4 M€ en CP en 2018 :

Afin d'amorcer le démarrage de l'Établissement public foncier et d'aménagement de **Mayotte** (EPFAM), le ministère des outre-mer alloue depuis 2017 une dotation de 3 M€ par an, sur une période de cinq ans. Par ailleurs, 6,2 M€ ont été engagés pour cinq études et deux opérations en phases travaux. La consommation est en nette hausse par rapport à 2018 (+ 166 %, soit 3,5 M€). Enfin, 0,6 M€ ont été alloués à la Commission d'urgence foncière. A noter que 0,4 M€ ont fait l'objet d'un retrait d'engagement, portant ainsi l'effort total de l'Etat à Mayotte à 9,4 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

En **Guyane**, 5,7 M€ ont été engagés et ont principalement bénéficié à la ville de Saint-Laurent de Maroni, notamment pour les opérations d'aménagement de Balaté Nord et la nouvelle voirie de l'allée du Lac Bleu. La consommation est en légère baisse de 9,5 % par rapport à 2018 (6,3 M€). A noter que 0,5 M€ ont fait l'objet d'un retrait d'engagement, portant ainsi l'effort total de l'Etat en Guyane à 5,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP, contre respectivement 6,3 M€ et 2,7 M€ en 2018.

En **Martinique**, 4,1 M€ ont été engagés, en vue de financer la surcharge foncière pour la réalisation de constructions de logements sociaux. A noter que 0,4 M€ ont fait l'objet d'un retrait d'engagement, portant ainsi l'effort total de l'Etat en Martinique à 3,8 M€ en AE et 2,4 M€ en CP, contre respectivement 4 M€ et 3,9 M€ en 2018.

En **Guadeloupe**, 0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ont été consommés.

Enfin, à **La Réunion**, huit opérations ont été engagées sur la LBU pour 3,5 M€. L'État et la Région ont souhaité promouvoir des projets de qualité répondant aux objectifs de développement et d'aménagement et ainsi privilégier et prioriser le développement urbain, au sein des espaces d'urbanisation prioritaire définis par le Schéma d'aménagement régional. Peu de projets présentés ont répondu à cet objectif, à l'exception de l'opération « Quadrilatère océan », opération de reconquête du centre-ville, dont la subvention de 8 M€, visant à l'aménagement et à l'équipement de terrains en vue de sa réalisation n'a pu être engagée. A noter que 2,6 M€ ont toutefois fait l'objet de retraits d'engagements, portant ainsi l'effort total de l'Etat à La Réunion à 0,9 M€ en AE et 5,8 M€ en CP, contre respectivement 3 M€ et 3,7 M€ en 2018.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

CATÉGORIE 72 - DOTATIONS EN FONDS PROPRES

AE : 12 M€

L'EPFAM a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 12 M€ d'AE en capital, pour lui permettre de conforter certaines de ses missions :

- l'acquisition de terrains pour opérations portées en propre mais également pour du portage sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'État ;
- la création de structures « villages relais » ;
- la création et la capitalisation d'un organisme foncier solidaire.

Action 02
Aménagement du territoire

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		185 220 970	**185 220 970**		151 237 882	**151 237 882**
Crédits de paiement		174 477 578	**174 477 578**		132 341 866	**132 341 866**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°02 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 167,1 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 15,8 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes des précédents CPER qui ont connu une exécution en-deça de la prévision.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	340 000	8 802 968	340 000	7 953 783
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	340 000	8 830 584	340 000	7 806 391
Subventions pour charges de service public		-27 616		147 393
Titre 5 : Dépenses d'investissement		415 528		522 818
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		415 528		522 818
Titre 6 : Dépenses d'intervention	184 880 970	142 019 386	174 137 578	123 865 265
Transferts aux ménages		-3 448		15 467
Transferts aux entreprises	1 650 000	17 428 212	9 909 212	17 220 457
Transferts aux collectivités territoriales	178 340 060	109 878 914	159 337 456	92 820 427
Transferts aux autres collectivités	4 890 910	14 715 709	4 890 910	13 808 914
Total	**185 220 970**	**151 237 882**	**174 477 578**	**132 341 866**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE : 5,9 M€ CP: 5,1 M€

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°2 recouvrent d'une part des opérations non contractualisées et d'autre part le programme d'assistance technique européenne.

Contentieux AE = CP : 1 624 322 €

Ce montant correspond au paiement de la quote-part des intérêts dus par le ministère des outre-mer dans le cadre du contentieux EDF/SARA en **Martinique** (CAA Bordeaux 27/07/2017 confirmant les jugements du 15/05/2015 et du 10/11/2016 du TA de Fort de France), dans lequel l'État a été condamné à verser à la société EDF les sommes respectives de 55,7 M€ et de 6,2 M€, assorties des intérêts au taux légal avec capitalisation.

La somme a été versée en application de la décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 9 mai 2019, faisant droit à une requête complémentaire d'EDF, contestant les modalités de calcul des intérêts appliqués pour les paiements intervenus en 2018. Ce contentieux est désormais clos.

Versement à la SIGUY AE = CP : 1 853 100 €

Ce versement a eu pour objet de recapitaliser la société immobilière de **Guyane**, SEM d'Etat créée en 1975, dont l'objet principal est la construction de logements locatifs sociaux, dans la perspective de la cession des dernières parts détenues par l'Etat au profit de CDC Habitat.

Etudes et évaluation AE : 302 349 € CP : 315 813 €

Le ministère des outre-mer conduit un programme d'évaluations des politiques publiques en collaboration avec les ministères et collectivités territoriales concernés.
Le ministère des outre-mer a ainsi participé à des études effectuées en lien avec l'INSEE (111 283 € en AE/CP), sur différents sujets : les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les DOM, le budget des familles à **Mayotte** et les ressources et conditions de vie outre-mer.

Des études engagées sur les années antérieures ont également fait l'objet de paiements, concernant :

- l'évaluation de l'octroi de mer afin de mesurer l'efficacité, la pertinence et la cohérence du régime appliqué à l'octroi de mer sur l'activité économique locale ;
- l'évaluation du développement touristique à destination des outre-mer ;
- l'insertion socio-professionnelle dans les outre-mer.

Programme national d'assistance technique européenne (EUROP'ACT) AE : 317 844 € CP : 103 254 €

Le ministère des outre-mer participe à une mission d'appui aux programmes opérationnels des régions ultrapériphériques dans le cadre de la programmation des fonds européens structurels d'investissement 2014-2020.

En 2019, 301 696 € en AE et 86 462 € en CP ont été consommés pour le concours du ministère des outre-mer au programme Europ'Act.

Le reste des dépenses de crédits d'assistance technique sont réparties en :

- frais de transport, liés aux missions des agents du ministère leur permettant de se rendre aux comités de suivi organisés dans les régions ultrapériphériques - RUP - afin de représenter le ministère des outre-mer dans ces instances. Cette participation permet de connaître l'état de la mise en œuvre des programmes européens dans ces territoires. Ces missions se font dans le cadre du marché de transport avec la société Amex ;
- frais de mission inhérents à ces déplacements ;
- frais de restauration ou de traiteur pour les réunions bimestrielles des directeurs Europe Outre-mer à Paris ;
- appui à l'organisation en **Martinique** du séminaire sur les RUP.

Autres dépenses AE : 351 359 € CP : 78 139 €

Il s'agit de dépenses liées à diverses manifestations ainsi que des dépenses d'entretien de matériel.

CATÉGORIE 32 - SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

AE : - 27 616 € CP: 147 393 €

Ces dépenses relèvent d'erreurs d'imputation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CATÉGORIE 51 - DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT

AE : 359 814 € CP : 522 818 €

Les dépenses d'investissement concernent des opérations non contractualisées mises en oeuvre par l'administration supérieure de **Wallis-et-Futuna** à hauteur de 0,35 M€ en AE=CP (achat de véhicules, panneaux solaires), des actions de développement économique en **Guyane** pour 0,2 M€ en CP uniquement, ainsi que des opérations à **Mayotte** pour 0,05 M€ en AE uniquement (achat de véhicule).

DÉPENSES D'INTERVENTION

- **OPÉRATION CONTRACTUALISÉES AE : 138,9 M€ CP : 107,3 M€**

Les premiers contrats de convergence et de transformation (CCT), prévus par la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, ont été signés le 8 juillet 2019 entre l'État et les représentants des collectivités territoriales et se substituent ainsi, d'une part, aux contrats de plans Etat-Région (CPER) 2015-2020 dans les départements et régions d'outre-mer et d'autre part, aux contrats de développement (CDEV) dans les collectivités d'outre-mer, de manière rétroactive au 1er janvier 2019. Les contrats de convergence et transformation ont une durée de quatre ans pour la période 2019 – 2022.

Le CCT de **Saint-Martin** est en cours de finalisation : il sera signé au premier semestre 2020. Les démarches ont été différées pour la **Nouvelle-Calédonie** et la **Polynésie-Française** en raison des échéances électorales spécifiques de ces territoires.

Le montant des dépenses consacrées aux opérations contractualisées a atteint en 2019 la somme de 138,9 M€ en AE et 107,3 M€ en CP après retraitement des données Chorus (erreurs d'imputation, rétablissement de crédits, retrait d'AE).

I - Contrat de convergence et de transformation – CCT pour la période 2019 – 2022

Au titre du contrat de convergence et de transformation, 339,3 M€ ont été contractualisés sur le programme 123 de l'action 2, pour les 5 départements et région d'outre-mer et les 2 collectivités d'outre-mer (**Saint-Pierre et Miquelon** et **Wallis-et-Futuna**). Pour cette première année d'exécution 41,5 M€ ont été engagés et 10,1 M€ ont été payés.

Par ailleurs, du fait de la signature tardive des contrats de convergence et de transformation la consommation des CP a essentiellement porté sur des opérations des contrats de plans Etat-Région.

CCT 2019 - 2022					
P123/Territoire	Montant contractualisé	Exécution 2019			
		AE 2019	CP 2019	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Guadeloupe	26,00	3,60	0,06	14%	2%
Guyane	27,53	8,24	0,60	30%	7%
La Réunion	69,84	9,24	2,85	13%	31%
Martinique	23,37	5,57	1,31	24%	24%
Mayotte	157,51	8,38	0,66	5%	8%
Saint-Pierre et Miquelon	9,00	0,65	0,44	7%	68%
Wallis-et-Futuna	26,07	5,83	4,27	22%	73%
TOTAL	**339,32**	**41,51**	**10,19**	**12%**	**25%**

CCT Guadeloupe : AE = 3,60 M€ CP = 0,06 M€

Le CCT a permis à la Guadeloupe d'engager 4 opérations en 2019 concernant différents objectifs :

- l'aménagement durable (1 M€ pour la revitalisation du centre Grand Bourg Marie-Galante) ;
- l'accès au service (0,30 M€ pour la réhabilitation du parc paysager de Petit Canal dans le cadre d'un projet éducatif et d'insertion des jeunes) ;
- la structuration et dynamiques territoriales (0,29 M€ dans l'accompagnement pour optimiser le CCT) ;
- une opération au profit de "CA CAP Excellence" (2 M€).

CCT Guyane : AE = 8,24 M€ CP = 0,60 M€

Au titre du CCT, 8,24 M€ ont été engagés, dont 6,2 M€ pour trois dossiers du fonds d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) et 2 M€ pour le projet de réhabilitation du lycée Lama Prévôt dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) scolaire. Ces deux projets sont dans la continuité du CPER 2015 – 2020.

CCT La Réunion : AE = 9,24 M€ CP = 2,85 M€

Dans le cadre du CCT, 28 opérations ont été engagées. Les principales opérations engagées portent sur les différents projets :

- l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (2,26 M€) ;
- la prévention des risques naturels c'est-à-dire défense des forêts contre l'incendie, dispositif de veille permanente du Volcan « Piton de la Fournaise » et la prévention du risque requins (0,71 M€) ;
- le soutien aux filières de production de la bio économie et de l'économie bleue notamment pour le renouvellement du potentiel de production de la canne à sucre, l'expérimentation dans le cadre du Réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) mais aussi dans l'accompagnement technique et diffusion des savoirs (2,54 M€) ;
- sur la recherche et l'innovation (1,34 €).

CCT Martinique : AE = 5,57 M€ CP = 1,31 M€

Pour l'année 2019, 5,57 M€ en AE et 1,31 M€ en CP ont été mobilisés.

Les opérations engagées relèvent essentiellement aux opérations immobilières universitaire pour le pôle santé (3,51 M€).

CCT Mayotte : AE = 8,38 M€ CP = 0,66 M€

Au cours de l'exercice 2019, sur le contrat de convergence et de transformation le montant des crédits mobilisés est de 8,38 M€ en AE et de 0,66 M€ en CP.
Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tel que :

- la revitalisation des centres villes anciens et des bourgs (1,09 M€) ;
- l'accès au service plus particulièrement sur les structures mutualisées de services publics, la création et rénovation de classes en primaire ;
- le soutien aux filières de production (filière pêche – pontons et équipements).

CCT Saint-Pierre et Miquelon : AE = 0,65 M€ CP = 0,44 M€

Pour l'année 2019, la consommation en AE est de 0,65 M€ et 0,44 M€ en CP.
Les principales opérations engagées portent sur les différents projets :

- les travaux d'eau et d'assainissement (0,44 M€) ;
- l'étude du développement du port de Miquelon-Langlade (0,07 M€) ;
- le soutien aux événements à rayonnement international liés aux activités nautiques (0,03 M€) ;
- l'accompagnement des entreprises et ouverture internationale (0,02 M€).

CCT Wallis-et-Futuna : AE = 5,83 M€ CP = 4,27 M€

La consommation pour l'année 2019 en AE est de 5,83 M€ et 4,27 M€ en CP avec un taux de couverture des engagements de 73 %.
Les principales opérations engagées portent sur les différents projets :

- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (1,05 M€) ;
- l'investissement routier sur Wallis-et-Futuna (1,22 M€) ;
- l'infrastructure scolaire (1,05 M€) ;
- l'infrastructure sanitaire (1,05 M€).

II - Contrat plan Etat-Région – CPER

1) Contrat plan Etat-Région – CPER 2015 – 2019

CPER 2015-2019 P123

CPER 2015 - 2020 (en M€)	Date de signature du contrat	Part Etat	Montant initial prévu au contrat P123	Exécution 2019		Exécution cumulée 2015-2019		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
				AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	05/08/15	149,7	39,0		2,6	26,5	22,1	67,9%	83,4%
Martinique	10/11/15	142,8	35,0		2,7	14,2	7,5	40,6%	52,8%
Guyane	30/09/15	282,3	41,3		2,5	18,9	5,9	45,8%	31,2%
La Réunion	20/08/15	197,7	110,1		5,7	33,9	19,9	32,0%	58,7%
Mayotte	30/11/15	193,0	116,3		5,5	44,9	20,2	38,5%	45%
Total		**965,6**	**341,6**	**0,0**	**19,1**	**138,4**	**75,6**	**40,5%**	**54,6%**

Les derniers engagements sur cette génération de contrats ont été effectués en 2018. Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 75,6 M€, soit un taux de couverture des engagements de 54,6 % sur le cumul des AE engagées.

2) Contrat plan Etat-Région – CPER 2007 – 2014

CPER 2007-2014 P123

CPER 2007-2014 (en M€)	Montant initial prévu au contrat	Montant après révision à mi-parcours	Exécution 2019		Exécution cumulée 2007-2019		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
			AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	68,6	63,0		0,1	58,1	50,7	92%	87%
Martinique	54,6	54,6		0,3	50,7	56,5	93%	111%
Guyane	49,0	49,0		0,02	54,6	37,9	111%	69%
La Réunion	95,8	95,8		0,0	81,9	68,7	85%	84%
Sous-total	**268,0**	**262,4**		**0,4**	**245,3**	**213,8**	**93%**	**87%**
Mayotte (2008-2013)	140,0	140,0		1,7	139,8	110,3	100%	79%
Total	**408,0**	**402,4**	**0,0**	**2,1**	**385,1**	**324,1**	**96%**	**84%**

Les derniers engagements sur cette génération de contrats ont été effectués en 2015. Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 324,1 M€, soit un taux de couverture des engagements de 84 % sur le cumul des AE engagées.

III - Contrat de développement (CDEV)

Le montant des dépenses consacrées aux contrats dans les collectivités d'outre-mer s'élève à 97,4 M€ en AE et à 76 M€ en CP après retraitement des données, soit un taux de couverture des engagements de 54 %.

CDEV

Collectivités	Montant inscrit au contrat relevant du P123	Exécution 2019		Exécution cumulée sur la durée des contrats			
		AE	CP	AE	CP	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Saint-Martin (2014-2019)	39,0	8,5	5,4	34,1	13,7	88%	40%
Saint-Pierre et Miquelon (2015-2018)	7,5	0,0	0,5	6,0	5,6	79%	94%
Wallis-et-Futuna (2012-2016) prolongé de 2017 à 2018	34,0	0,0	0,3	32,6	32,2	96%	99%
Polynésie Française 2015-2020	175,7	26,1	19,4	106,0	47,8	60%	45%
Nouvelle-Calédonie (2017-2022)	372,2	62,8	49,8	180,6	94,6	49%	52%
Nouvelle-Calédonie (2011-2016)	372,5	0,0	0,7	320,4	299,7	86%	94%
TOTAL COM	**628,4**	**97,4**	**76,0**	**359,4**	**193,8**	**57%**	**54%**

Contrat de développement de Saint-Martin 2014 – 2019 : AE = 8,5 M€ CP = 5,4 M€

L'exécution des AE et CP de 2019 sont à rattacher au contrat de développement. En effet, le contrat de développement couvrait la période 2014 - 2020, avec un engagement financier qui n'avait été contractualisé que pour la période 2014 - 2017 (puis 2018 via un avenant de prolongation).

Le CCT, qui sera signé en début d'année 2020, prévoira la clôture de ce contrat de développement, au 31 décembre 2019.

Pour 2019, 10 opérations ont été engagées pour 8,5 M€. Ces opérations concernent principalement :

- la reconstruction d'un collège (3,1 M€) ;
- la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable de Galisbay (2,3 M€) ;
- l'investissement routier (1,4 M€).

Pour ces opérations engagées, les avances mises en place représentent un montant total de CP de 1,1 M€. Ainsi les CP utilisés pour les mandatements des opérations 2014/2018 engagées sur ce dispositif ont été à hauteur de 4,1 M€.

Contrat de développement de Saint-Pierre et Miquelon 2015 – 2018 : AE = 0 M€ CP = 0,5 M€

Le contrat de développement de Saint-Pierre et Miquelon est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Donc le seul mouvement réalisé au titre de 2019 est en CP de 0,5 M€.

Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève au total à 6 M€ soit un taux d'engagement de 79 %. Le montant cumulé des crédits payés sur cette période s'élève à 5,6 M€ soit un taux de couverture des engagements de 94% sur le cumul des AE engagées.

Contrat de développement de Wallis-et-Futuna 2012 – 2019 : AE = 0 M€ CP = 0,3 M€

Le contrat de développement de Wallis-et-Futuna est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Les derniers engagements ont été effectués en 2018. Donc le seul mouvement réalisé au titre de 2019 est en CP de 0,3 M€.

Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève au total à 32,6 M€ soit un taux d'engagement de 96 %. Le montant cumulé des crédits payés sur cette période s'élève à 32,2 M€ soit un taux de couverture des engagements de 99 % sur le cumul des AE engagées.

Contrat de développement de Polynésie Française 2015 – 2020 : AE = 26,1 M€ CP = 19,4 M€

Le montant des crédits engagés au cours de l'exercice 2019 sur le contrat de projets de la Polynésie-française 2015-2020 est de 26,1 M€ en AE et de 19,4 M€ en CP (dont 0.4 M€ pour le contrat de développement 2008 – 2014).

Les engagements 2019 ont porté principalement sur le logement social (8,1 M€), le tourisme (5,3 M€), le soutien de l'agriculture (3,1 M€), l'enseignement supérieur et la recherche (2,1 M€) ainsi que sur la santé (1,9 M€).

Signé en mars 2015, le contrat de projets 2015-2020 a été élaboré pour répondre à deux priorités :

- les opérations d'investissement entrant dans le champ de compétences de la Polynésie française (logement, santé, sport, secteur primaire, énergie, tourisme, recherche) ;
- les opérations d'investissement entrant dans le champ des compétences des communes (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets, abris de survie).

a) Contrat de projets 2015-2020 relatif aux investissements de la Polynésie Française

Depuis 2015, 87 opérations ont été engagées sur le contrat de projets.

En 2019, les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour soutenir la poursuite des démarches stratégiques portées par le gouvernement de la Polynésie française :

- renforcer la recherche en Polynésie française ;
- moderniser les structures de santé de proximité ;
- développer l'attractivité touristique ;
- poursuivre le plan « 3 000 logements » ;
- valoriser le foncier domanial pour une agriculture durable.

b) Contrat de projets 2015-2020 relatif aux investissements communaux

Dédié aux communes, cette déclinaison du contrat de projets vise principalement à accompagner les communes vers une mise en conformité des services publics environnementaux avec les exigences réglementaires du Code général des collectivités territoriales.

Depuis 2015, 42 opérations ont été engagées sur cette version du contrat de projets.

En 2019, 10 nouvelles opérations ont été engagées pour une participation État de 4,7 millions d'euros.

Ces nouvelles opérations ont porté sur la distribution de l'eau potable, l'accompagnement des communes dans une gestion environnementale des déchets ménagers et des déchets verts ainsi que sur la préservation de l'environnement par l'amélioration du traitement des eaux usées.

Contrat de développement de Nouvelle-Calédonie 2017 – 2022 : AE = 62,8 M€ CP = 49,8 M€

Le montant des crédits engagés au cours de l'exercice 2019 sur le contrat de projets de la Nouvelle-Calédonie 2017-2022 est de 62,8 M€ en AE et de 49,8 M€ en CP.

PERIMETRES	Montant inscrit au contrat relevant du P123	2019		Exécution cumulée sur la durée des contrats 2017-2022			
		AE	CP	AE	CP	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagemnts
Nord	126,9	19,1	13,6	57,6	22,4	45%	39%
Sud	125,9	26,7	20,5	76,5	41,9	61%	55%
Iles	51,1	7,7	9,4	22,5	15,1	44%	67%
Nouvelle-Calédonie	33,5	2,3	1,9	7,5	2,6	22%	35%
Intercollectivités	34,6	6,9	4,4	16,5	12,5	48%	76%
Gouvernance et évaluation	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	32%	105%
Total	**372,2**	**62,8**	**49,8**	**180,6**	**94,6**	**49%**	**52%**

En 2019 les opérations engagées dans chaque périmètre portent sur différents projets notamment sur l'énergie, l'amélioration de l'habitat et la location, l'action au logement, l'aménagement et la sécurisation des infrastructures routières et la reconstruction d'infrastructures.

- **OPÉRATIONS NON CONTRACTUALISÉES AE : 14,7 M€ CP : 16,6 M€**

Cette rubrique comprend les interventions du programme pour des opérations non intégrées aux contrats et conventions, mais résultant d'accords ou d'engagements antérieurs de l'État.

Plan séisme Antilles (PSA) : en **Guadeloupe**, les crédits ont été exécutés à hauteur de 0,88 M€ en AE et 0,24 M€ en CP. Dans le même temps, la **Martinique** a réalisé deux retraits d'engagements pour un montant de 3,4 M€. Le soutien total de l'Etat s'élève donc à - 2,5 M€ en AE et 0,24 M€ en CP.

Couverture numérique en outre-mer : plusieurs territoires non éligibles au fonds du Plan France Très Haut Débit (PFTHD) souhaitaient bénéficier d'un soutien dans le déploiement d'équipements structurants, indispensables à leur développement. Plusieurs projets, jugés indispensables au développement économique de ces territoires, sont néanmoins financés via un fonds de concours alimenté par la Caisse des dépôts et consignation (convention de novembre 2018). En 2019, les crédits destinés au projet de câble optique sous-marin et le déploiement du très haut débit sur l'archipel à **Wallis-et-Futuna** ont été consommés à hauteur de 9,9 M€ d'AE et 7,4 M€ de CP.

Contrat de retour à l'équilibre financier de la commune de Kourou (2018-2022): dans une logique de resserrement du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales souhaitée par le Président de la République, l'État accompagne les collectivités en difficultés financières qui ont décidé d'assainir leur gestion par l'amélioration de la section de fonctionnement de leur budget principal. Le contrat de retour à l'équilibre financier de la commune de Kourou (**Guyane**) a pour objet de définir les mesures destinées à assurer le retour à l'équilibre financier de la collectivité ainsi que les contre-parties de l'État. Dans ce cadre, le programme 123 a mis à disposition, au profit de la collectivité, 1,2 M€ de CP.

Guyane, compensation du surcoût de la filière bois : 1,4 M€ ont été engagés et payés.

Saint-Pierre et Miquelon, terminal de croisière : il s'agit de la création d'un nouveau quai en eaux profondes dans le port de Saint-Pierre. Au cours de la gestion 2019, une tranche fonctionnelle de 14,6 M€ a été créée et 1,5 M€ d'AE ont été engagés pour 2,1 M€ de CP payés.

Actions en faveur de l'environnement AE : 2,3 M€ CP : 3,7 M€

L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) mobilise plusieurs conventions et marchés :

- le marché 2018-2021 relatif à la mission d'assistance technique et en communication auprès du secrétariat de l'IFRECOR (98 133 € AE / 54 168 € CP) ;
- au titre du programme d'action 2016-2020 de l'IFRECOR, 284 133 € en AE et 143 904 € en CP : des conventions de subvention sont en cours avec l'École Pratique des Hautes Études - EPHE, le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature - UICN, l'Université de Bretagne occidentale, le cabinet Marex, Eco Maires, Caenostrum et Mangareva.

Une convention « pesticide outre-mer » a été passée avec le CIRAD à hauteur de 2 M€ en AE=CP. Il s'agit pour le CIRAD de concevoir des systèmes innovants (agroécologiques) visant à l'arrêt des pesticides en considérant les différentes échelles : l'échelle de la parcelle agricole pour les leviers techniques et agroécologiques, l'échelle de l'exploitation agricole pour la remobilisation des ressources entre une diversité de systèmes de culture et d'élevage et les apprentissages nécessaires aux changements, et enfin l'échelle territoriale au niveau d'un bassin versant pour fédérer les acteurs et faciliter des changements, majoritairement organisationnels et institutionnels, coordonnés entre eux.

Une convention « compteur de biodiversité » a été signée avec le Muséum national d'histoire naturelle - MNHN à hauteur de 0,77 M€ en AE et 0,6 M€ en CP.

La convention signée en 2018 avec l'Office national des forêts (ONF) a été soldée par un paiement de 19 034 €. Une nouvelle convention a été passée qui a été engagée à hauteur 95 171 € dont 76 137 € ont été liquidés.

Par ailleurs, du fait de l'échouage massif d'algues sargasses dans les **Antilles**, un plan Sargasses interministériel a été mis en place. Sur les crédits du ministère des outre-mer 0,66 M€ en AE et 0,64 M€ en CP ont été consommés en **Guadeloupe** et 0,34 M€ en AE et 0,06 M€ en CP en **Martinique**. Ces crédits ont permis d'acquérir du matériel dédié au ramassage des algues.

Actions en faveur du tourisme AE : 105 683 € CP : 118 549 €

Il s'agit, à titre principal du financement d'une convention conclue avec Atout France destinée à mettre en œuvre un plan d'actions marketing de soutien aux destinations ultra-marines. A ce titre, 100 000 € ont été engagés et 40 000 € mandatés.

Le ministère a également financé l'organisation des 4èmes Rencontres nationales du tourisme outre-mer qui favorisent chaque année le partage des bonnes pratiques entre les acteurs nationaux et locaux du secteur et l'identification de pistes de progrès.

Actions en faveur du développement économique AE : 4,1 M€ CP : 3,9 M€

Les dépenses en faveur du développement économique se sont réparties comme suit, y compris les dépenses de l'observatoire des prix :

	AE	CP
Guadeloupe	- 193 455	32 451
Martinique	55 179	2 140
Guyane	- 633 090	100 604
La Réunion	123 146	113 091
Saint-Pierre et Miquelon	18 319	16 553
Mayotte	47 475	10 692
Wallis-et-Futuna	23 014	26 463
Total	- 172 503	301 995

Le fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC) a bénéficié de 2,8 M€ en AE et de 2,2 M€ en CP.

L'Agence pour le développement rural et l'aménagement foncier (ADRAF) a bénéficié en 2019 d'une subvention de 1 455 000 € AE/CP. Ces crédits contribuent au budget de fonctionnement de l'organisme et aux acquisitions de terres.

S'agissant des dépenses de l'observatoire des prix, du fait des difficultés de facturation sur le marché AMEX, la dépense a été très inférieure aux crédits mis à disposition des préfectures :

- **Wallis-et-Futuna** : 26 721 € en AE et 26 463 € en CP ;
- **Mayotte** : 2 études engagées en 2019 - 47 475 € en AE et 10 692 € en CP ;
- **Martinique** : 54 940 € en AE - 2 140 € en CP ;
- **Guadeloupe** : 136 314 € ont été engagés dont 133 680 € pour une étude et 2 634 € (en AE=CP) pour des frais de fonctionnement du président de l'OPMR ;
- **Saint-Martin/Saint-Barthélémy :** 723 € consommés en AE et CP ;
- **La Réunion** :consommation de 58 304 € ;
- **Saint-Pierre et Miquelon** : consommation de 15 189 € en AE et 16 553 € en CP.

Action 03
Continuité territoriale

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		42 108 335	**42 108 335**		35 455 606	**35 455 606**
Crédits de paiement		41 808 335	**41 808 335**		39 689 548	**39 689 548**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°03 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 39,1 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 3,7 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes qui ont connu une exécution en-deça de la prévision.

Après retraitement des données afin de faire apparaître de manière distincte la consommation des AE de l'exercice des retraits d'AE d'années antérieures. Le total des dépenses sur l'action n°03 s'élève à 39,1 M€ en AE et 39,7 M€ en CP, soit un écart à la LFI de 3 M€ en AE et de 2,1 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		347 553		1 088 728
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		162 748		69 752
Subventions pour charges de service public		184 805		1 018 976
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 108 335	35 108 053	41 808 335	38 600 820
Transferts aux ménages	31 444 434	21 131 611	31 444 434	24 677 290
Transferts aux entreprises	6 123 901	6 208 246	5 823 901	6 039 246
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	3 909 130	2 500 000	3 928 846
Transferts aux autres collectivités	2 040 000	3 859 066	2 040 000	3 955 437
Total	**42 108 335**	**35 455 606**	**41 808 335**	**39 689 548**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AE : 0,3 M€ CP : 1,1 M€

Les crédits imputés sur le titre 3 relèvent d'erreurs d'imputation.

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 35,5 M€ CP : 39,7 M€

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MENAGES

AE : 24,4 M€ CP : 28 M€

Fonds de continuité territoriale AE : 24 407 660 € CP : 27 951 654 €

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 27 960 634 €.

BOP	2018	2019
CENTRAL		
AE	23 161 490 €	19 418 818 €
CP	23 161 490 €	22 958 370 €
NOUVELLE CALEDONIE		
AE	3 099 873 €	3 100 000 €
CP	3 099 873 €	3 100 000 €
POLYNESIE FRANCAISE		
AE	1 016 820 €	975 745 €
CP	1 016 820 €	975 745 €
ST PIERRE MIQUELON		
AE	159 527 €	113 097 €
CP	155 720 €	117 539 €
WALLIS ET FUTUNA		
AE	800 000 €	800 000 €
CP	800 000 €	800 000 €
Total AE	**28 237 710 €**	**24 407 660 €**
Total CP	**28 233 903 €**	**27 951 654 €**

Les crédits de l'action 03 « Continuité territoriale » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » sont principalement destinés à financer le fonds de continuité territoriale (FCT). Aux termes de l'article L. 1803-1 du code des transports, la politique nationale de continuité territoriale doit tendre « *à rapprocher les conditions d'accès de la population aux services publics de transport, de formation, de santé et de communication de celles de la métropole, en tenant compte de la situation géographique, économique et sociale particulière de chaque collectivité territoriale d'outre-mer* ». Elle se traduit par le versement d'aides aux particuliers résidents des outre-mer pour le financement des déplacements en métropole et, pour les personnes en formation professionnelle en mobilité, de prestations de vie quotidienne et pédagogiques. Les aides versées au titre de la continuité territoriale sont précisées dans la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) et codifiées aux articles L 1803-1 à L 1803-9 du code des transports.

L'enveloppe initiale de crédits ouverts en LFI 2019 sur les dispositifs du FCT s'établissait à 31 444 434 € en AE/CP.

L'écart observé entre les crédits ouverts en LFI 2019 et la réalisation au 31 décembre 2019 s'explique par plusieurs phénomènes :

1. la « mise en réserve gouvernementale », prévue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ;
2. en AE, les retraits d'engagement juridique budgétaire (REJB) à hauteur de 3,55 M€, correspondant à des retraits d'autorisations d'engagement des années antérieures devenues sans objet sur le périmètre de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) ;
3. un fléchissement de certaines prescriptions, essentiellement sur le périmètre de l'Agence et la faible mobilisation des mesures issues de la loi EROM du 27 février 2017.

Un rapport d'information de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale déposée le 3 octobre 2019 a fait le constat que la continuité territoriale dans les outre-mer « souffrait de nombreuses insuffisances et devait être rénové ». Un groupe de travail composé de parlementaires et présidents d'exécutifs ultramarins, de la délégation interministérielle à l'égalité des chances des français d'outre-mer et à la visibilité (DIECFOMVI) ainsi que de représentants des administrations concernés a été mis en place en 2020 qui vise à adapter les dispositifs de continuité et de mobilité outre-mer et à moderniser l'opérateur LADOM.

En neutralisant l'effet des REJB, la dépense réelle sur le champ couvert s'établit au 31 décembre 2019 à 27 960 634 € en AE et 27 951 654 € en CP, soit 93,5 % de l'enveloppe budgétaire initiale.

Eléments qualitatifs sur le périmètre LADOM :

Les crédits d'intervention alloués en 2019 à l'Agence de l'Outre-Mer pour la mobilité (LADOM) par le ministère des outre-mer, se sont élevés à **22 958 370 €** en AE=CP.

Toutefois, au regard des montants votés en loi de finances initiale pour 2019 au bénéfice de l'Agence, soit 26 559 845€ en AE=CP, une sous-consommation des crédits est de nouveau constatée qui résulte de plusieurs difficultés en gestion selon les dispositifs :

Aide à la continuité territoriale : 20 363 mesures ont été prescrites en 2019 par LADOM, sur ce dispositif, pour l'ensemble des cinq départements d'outre-mer relevant de son champ de compétences. L'activité progresse ainsi de 1,8 % en nombre de mesures par rapport à l'exercice 2018 (19 994 montant révisé inscrit au rapport annuel d'activité 2018 de l'Agence). En effet, après une baisse sensible observée en 2018 en Guadeloupe et à Mayotte, ces territoires enregistrent une progression de respectivement + 12 % et +13,3 %. A contrario, après trois années de hausse successives, la Martinique connaît un ralentissement de -7,5 %. De même, en Guyane, il a été constaté une baisse des bons réalisés de -3 %.

Enfin, il convient de souligner la situation particulière de La Réunion où le dispositif ACT « Etat » a de nouveau été faiblement mobilisé avec seulement 40 bons réalisés. Cette situation est consécutive à la mise en œuvre par le Conseil régional d'une action ACT propre dont les critères d'éligibilité et de prise en charge apparaissent plus attractifs que le dispositif « Etat ».

Passeport mobilité études : l'Agence a émis 16 909 titres de transport au titre de ce dispositif, soit une croissance de 3,3 % par rapport à 2018 (16 362). Les évolutions significatives se rapportent : à la stabilité du nombre de primo entrants, à une légère hausse (+1,5%) des étudiants sollicitant un billet retour, et à une augmentation significative des étudiants (+13,4%) en poursuite d'études ou accédant à un niveau supérieur d'enseignement qui sollicitent de fait un renouvellement de leurs billets/titres de transports.

Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle : 5 404 mesures de transports ont été délivrées par LADOM en 2019, l'activité de ce dispositif ne progressant que légèrement sur un an (5 240 mesures ont été accordées en 2018, soit + 3 %). Contrairement aux exercices antérieurs, le volet « oral de concours » du PMFP affiche un repli. Par ailleurs, le dispositif **Passeport pour la mobilité en stage professionnel** tarde à monter en puissance. En 2019, une actualisation réglementaire des conditions de prise en charge a été mise en œuvre afin de permettre aux bénéficiaires potentiels de cette aide de pouvoir y recourir.

ACT Deuil et rapatriement funéraire : ces dispositifs ont été faiblement mobilisés en 2019, seuls 26 déplacements au titre de l'ACT funéraire et une unique mesure de rapatriement de corps ont été enregistrées. En raison des conditions d'éligibilité applicables, l'Agence a été amenée à rejeter de nombreuses demandes : cas où le bénéficiaire souhaite se déplacer précédemment au décès, cas où les parents relèvent du deuxième degré (grands-parents, petits-enfants, frères, sœurs.....), incapacité pour certaines familles d'avancer ou de pré-financer les frais de déplacement.

Eléments qualitatifs sur le périmètre COM:

Malgré une hausse entrevue lors de l'exercice 2018, liée notamment à la fin du délai de carence de trois années civiles entre deux aides (réforme de l'ACT de 2015), le dispositif ACT a connu en 2019, dans la majorité des COM, un fléchissement. Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles mesures du fonds de continuité territoriale (aide au transport de corps, aide aux obsèques, passeport pour la mobilité en stage professionnel), issues de la loi EROM du 27 février 2017, ne se traduit pas encore en gestion par une augmentation des bons délivrés, notamment en raison des conditions d'éligibilité (aide au transport de corps, aide aux obsèques) ou une communication insuffisante au niveau local (passeport pour la mobilité en stage professionnel).

Ainsi, sur le périmètre COM, la consommation au global s'est élevée, à **4 988 842 €** en AE et **4 993 284** en CP, soit une diminution de 1,45 % en AE et de 1,56 % en CP, par rapport à l'exercice précédent.

En Nouvelle-Calédonie : En 2019, la consommation en AE et en CP s'est révélée conforme au prévisionnel de l'exercice, à savoir **3 100 000 €** en AE et en CP. Cette consommation a concerné pour 2 475 954 € le Groupement d'Intérêt Public « Cadres Avenir - Passeport Mobilité », et pour 624 046 € l'aide à la continuité territoriale (ACT). Avec un taux d'exécution 2019 de 100 % rapporté aux crédits inscrits en programmation budgétaire initiale, ce bilan confirme les besoins de mobilité de la population néo-calédonaise.

Aide à la continuité territoriale : en 2019, 1 701 bons ont été émis par le territoire, soit une baisse de 7 % par rapport à 2018 où 1 840 bons avaient été émis. A titre de comparaison, le Bureau d'Aide au Passage Aérien émettait respectivement en 2009 (avant la réforme du montant des critères d'éligibilité) et 2015 (avant la réforme du montant des aides et de la fréquence de prise en charge), 10 360 bons et 3 317 bons. L'application de ces nouveaux principes a été plus marquée en Nouvelle-Calédonie où cette aide n'était pas soumise à plafond de ressources conduisant ainsi les bénéficiaires à en faire la demande tous les ans. En outre, du fait de son éloignement et du coût des billets, le « reste à payer » demeure pour les bénéficiaires néo-calédoniens assez élevé. Ce « reste à payer » explique qu'en 2019 seuls 1 568 bons ont été réellement facturés.

Passeport mobilité études : L' année 2019 a confirmé les prévisions de 2018 avec une légère diminution du nombre de Passeport mobilité études, soit 1 022 en 2019 au lieu de 1 029, l'année précédente. En Nouvelle-Calédonie, le passeport mobilité études (PME) intervient en complément des aides sur les transports délivrés par les trois provinces à leurs boursiers dans le cadre des études supérieures.

Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle : Le nombre de Passeport mobilité formation professionnelle (PMFP) a connu une augmentation aussi bien sur le volet formation professionnelle que sur le volet concours (+ 16% par rapport à 2018) qui se sont répartis à hauteur équivalente chacun en nombre de prestations. Dans le cadre des 50 places réservées via l'opérateur LADOM pour les néo-calédoniens, ce dispositif se révèle un outil efficace correspondant bien aux besoins et attentes de la population locale, en termes de formation en mobilité.

Pour la Polynésie française : Le nombre de bénéficiaires et le budget consacré aux aides du fonds de continuité territoriale ont été marqués par une légère diminution en 2019 (975 745 € contre 1 016 820 en 2018). Elle s'explique essentiellement par une baisse des sollicitations par les usagers, et ce, malgré les nombreuses actions de promotion réalisées sur le site du Haut-Commissariat et auprès des établissements d'enseignement.

Aide à la continuité territoriale : Après une légère hausse en 2018, les bénéficiaires et le montant consacrés à l'aide à la continuité territoriale reviennent à un niveau équivalent à 2017. L'impact de l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes ne s'est pas encore traduit dans les faits en l'absence de conventionnement spécifique (French Bee et United Airlines). Ainsi, on constate une baisse de 12 % du nombre de bénéficiaires et du montant mobilisé par rapport à 2018.

Passeport mobilité études : Le nombre de bénéficiaires connaît un tassement au cours de l'année 2019 sans que l'impact soit aussi important sur la consommation des crédits. Cela s'avère étonnant au regard de l'animation mise en place dans les lycées et à l'université. Une analyse plus détaillée sera réalisée pour bien saisir les causes de cette baisse.

Passeport pour la mobilité de formation professionnelle (dont le volet concours) : Le nombre total de bénéficiaires de ce dispositif a augmenté de près de 5 % par rapport à l'année 2018 et ce, grâce essentiellement au volet concours (+ 9 %). La mise en place d'une procédure spécifique pour accélérer le traitement des demandes d'aide pour passer les oraux des concours des grandes écoles a contribué à cette augmentation. Paradoxalement, malgré la baisse des tarifs aériens, il a été constaté une hausse de la dépense (+ 8 %). Enfin, l'information liée à la mise en place des dispositions de la loi égalité réelle explique cette augmentation. Le volet formation a été marqué par la mise en place des premières mesures prises dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Etat, LADOM et la Polynésie française (18 mesures en 2019, 45 mesures prévues en 2020).

Passeport pour la mobilité en stage professionnel : Mise en œuvre au début du mois de mai 2018, le dispositif commence à être connu et devrait connaître une trajectoire ascendante. Si aucune aide n'avait été accordée en 2018, 25 ont été engagées au cours de l'année 2019.

Aide au transport de corps : Particulièrement attendue en Polynésie française, cette nouvelle aide a fait l'objet d'une large médiatisation. Cependant, les conditions applicables, en termes de résidence et de ressources notamment, la rendent peu accessible (aucun versement n'a été effectué en 2019).

Concernant Wallis-et-Futuna : Pour l'exercice 2019, la programmation initiale prévoyait 800 000€ d'AE et CP. Au 31 décembre 2019, la totalité de l'enveloppe a été consommée. Cette réalisation se répartit de la manière suivante : 280 000 € pour les services des affaires économiques et du développement (AED), 80 000 € pour le SITAS (pour les formations professionnelles) et 440 000 € pour le STOSVE (pour les étudiants).

A souligner, un accroissement du nombre de bénéficiaires (54) en 2019 par rapport à 2018 (44), sur les dispositifs de formation professionnelle en mobilité, soit + 23 %. Les mesures d'aide à la continuité territoriale progressent également sensiblement : 426 bons réalisés en 2019 au lieu de 271 en 2018, soit une hausse de +57 %. A contrario, le dispositif PME connaît une légère baisse de 2 %.

Au total, le nombre de bénéficiaires s'est accru de 22 %, soit environ 160 bénéficiaires supplémentaires. Le coût moyen par dispositif tend également à se réduire sur le volet PMFP (1168 € en 2019 au lieu de 1602 € l'année précédente) et ACT (518 € au lieu de 509 € en 2018) alors que celui du PME augmente légèrement (1009 € au lieu de 998 €).

Saint-Pierre et Miquelon : une dotation de 113 097 € en AE et 117 539 € en CP a été attribuée à la collectivité territoriale.

Saint-Pierre et Miquelon est dans une situation spécifique : le dispositif d'aide à la continuité territoriale est peu mobilisé du fait des conditions d'éligibilité. En effet, contrairement aux autres collectivités et départements d'outre-mer, la proportion de foyers fiscaux de l'archipel, éligibles à l'aide à la continuité territoriale, a été estimée à moins de 2 % des contribuables, soit environ 4 050 foyers en 2018/2019.

Synthèse des consommations réalisées en 2019 sur les dispositifs du Fonds de continuité territoriale :

	AE	CP
L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)	19 418 818	22 958 370
Total périmètre DOM	**19 418 818**	**22 958 370**
Nouvelle-Calédonie	3 100 000	3 100 000
Polynésie française	975 745	975 745
Wallis-et-Futuna	800 000	800 000
Saint-Pierre et Miquelon	113 097	117 539
Total périmètre COM	**4 988 842**	**4 993 284**
TOTAL Outre-mer	**24 407 660**	**27 951 654**

Sources : Chorus, LADOM et services déconcentrés de l'État pour les COM

Ces crédits ont permis de financer **42 561** mesures de déplacements dans l**es départements d'outre-mer gérés par LADOM**, réparties comme suit :

Fonds de continuité territoriale _ Périmètre de gestion LADOM					
	Passeport mobilité études (PME)	Passeport mobilité formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	ACT volet funéraire	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Guadeloupe	3124	1010	8016	7	152
Guyane	1137	645	2182	1	2
Martinique	2413	999	8666	12	1
La Réunion	3093	1369	40	6	
Mayotte	7000	618	1459	1	
Non affectés	0	608	0	0	0
TOTAL/Territoires	16767	5249	20363	27	155
TOTAL tous dispositifs	42561				

Sources : LADOM (Rapport annuel d'activité 2018 et Bilan de l'activité 2019 – présentation au CA du 13 mars 2020)

Les crédits ont également permis de financer les déplacements de **4 813** bénéficiaires d**ans les collectivités d'outre-mer**, répartis ainsi qu'il suit:

Fonds de continuité territoriale _ Périmètre de gestion COM					
	Passeport mobilité études (PME)	Passeport mobilité formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	ACT volet funéraire	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Saint-Pierre-et-Miquelon	112	10	3	0	0
Nouvelle-Calédonie	1022	297	1568	0	0
Polynésie Française	388	165	435	0	25
Wallis-et-Futuna	284	61	443	0	0
TOTAL/Territoires	1806	533	2449	0	25
TOTAL tous dispositifs	4813				

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 6,50 M€ CP : 7,05 M€

Le désenclavement de certaines collectivités d'outre-mer est soutenu par l'État.

Dessertes maritime et aérienne de Saint-Pierre et Miquelon AE : 6,50 M€ / CP : 7,05 M€

Une convention portant délégation de service public été signée (internationale et inter-îles) en novembre 2016 pour 4 ans, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017 :

- l'une sur la desserte entre Saint-Pierre et Halifax (Nouvelle Écosse) à raison de 50 rotations dans l'année dite internationale ;

- l'autre sur la desserte entre Saint-Pierre et l'île de Miquelon dite inter-îles pour assurer la continuité des marchandises entre les deux îles à raison de 70 rotations maximum ;

Cette action est dynamique, puisque le montant total engagé au 31 décembre 2019 sur la desserte maritime de Saint-Pierre et Miquelon a porté sur 6 477 549 € en AE et à 7 050 617 € en CP, soit une progression importante de 12,5 % en AE et 28,7 % en CP, par rapport à la prévision de dépense pour 2019 (5 760 279 € en AE et 5 476 512 € en CP).

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE = CP : 2,87 M€

Desserte aérienne de Wallis-et-Futuna AE = CP : 2,87 M€

Une nouvelle convention a débuté le 1er mars 2018, les crédits consommés s'élèvent à 2 867 478 €.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 1,7 M€ CP : 1,8 M€

Fonds d'échanges éducatifs, culturels et sportifs des DOM, de Saint-Pierre et Miquelon, de Wallis-et-Futuna et des territoires du Pacifique (FEBECS) : 1 685 920 € en AE et 1 804 798 € en CP.

Le FEBECS est destiné à soutenir les déplacements des jeunes (dans un plafond de 80 % du coût moyen du billet d'avion) de la **Guadeloupe**, de **Saint-Barthélemy** et **Saint-Martin**, de la **Martinique**, de la **Guyane**, de **La Réunion** et de **Saint-Pierre et Miquelon**. Il a été étendu en 2003 à **Wallis-et-Futuna** par convention. **Mayotte** est également intégrée depuis 2013. Ce fonds bénéficie à des associations - fédérations sportives, associations culturelles et socio-éducatives - et finance les déplacements de jeunes de moins de 30 ans - scolaires, sportifs et artistes - des territoires précités hors de leur territoire de résidence - hexagone ou environnement régional des territoires - dans le cadre d'une compétition, de manifestations ou d'échanges éducatifs, culturels et sportifs.

Le FEBECS était, jusqu'en 2017, financé par le ministère des outre-mer, le ministère des sports ayant décidé en 2018 de contribuer à l'alimentation du fonds. Dans cette enveloppe, s'inscrit également depuis 2014, le Protocole sport, spécifique à la **Nouvelle-Calédonie** et, depuis 2018, une dotation de crédits spécifiques est attribuée à la Polynésie Française.

Au 31 décembre 2019, le bilan de la consommation s'établit à 1 685 920 € en AE et 1 804 798 € en CP.

Cet écart s'explique essentiellement par le transfert tardif de la contribution du ministère des sports (300 K€). La répartition des crédits est entièrement déconcentrée auprès des préfets qui réunissent sous leur égide un comité d'attribution des subventions. Les crédits engagés et mandatés pour ces dispositifs en 2019 se répartissent comme suit :

Départements et collectivités territoriales d'outre-mer	AE	CP
Guadeloupe - Saint Martin/Saint Barthélemy	253 430	253 430
Guyane	269 345	289 714
Martinique	242 439	242 439
Mayotte	387 501	389 766
La Réunion	353 798	450 454

Saint-Pierre et Miquelon	29 500	29 500
Wallis-et-Futuna	49 495	49 495
Polynésie française	50 413	50 000
Nouvelle-Calédonie	50 000	50 000
TOTAL	**1 685 920**	**1 804 798**

Source DGOM / Chorus système de gestion informatique de l'Etat

Dans le cadre du FEBECS, les actions prioritairement soutenues en 2019 sont les suivantes :

- **en matière de culture**, les déplacements relatifs aux manifestations privilégiant la découverte et l'expression de jeunes talents (théâtre, cinéma, danse, musique, livre et lecture, arts plastiques, ethnologie, patrimoine, archéologie, numérique, médias...) ont été priorisés ;
- **dans le champ jeunesse**, priorité a été donnée aux déplacements des jeunes de moins de 30 ans sur des projets d'échanges déposés par des associations ; aux déplacements de jeunes de moins de 30 ans sur des projets conduits dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse et la participation de responsables associatifs de moins de 30 ans aux instances statutaires des fédérations nationales agréées ou aux instances de regroupement et de coordination ;
- **les priorités accordées en matière sportive** ont concerné la participation aux compétitions nationales inscrites aux calendriers fédéraux et aux compétitions caribéennes de référence, les sportifs ayant atteint les minima qualificatifs et la représentation de la Martinique aux organisations internationales dédiées aux jeunes.

Ils ont permis d'apporter une aide à l'achat de 5000 billets pour un coût moyen d'intervention de 334,66€ par billet, dans le cadre de déplacements effectués dans les domaines suivants :

- Sport : 3306, soit 66 % ;
- Culture : 543, soit 11 %;
- Jeunesse et éducation : 1151, soit 23 %.

Ces déplacements ont concerné la métropole pour 61 % et la zone régionale pour 39 % des cas. Parmi les projets retenus, il peut être cité :

- une aide de 5 700 € a été accordée à l'association « La Mangrove » en **Guadeloupe** qui a permis un échange entre structures culturelles ultramarines et québécoises qui aura bénéficié à 12 jeunes à travers 2 projets (6 dans chacun des cas) ;
- une subvention de 6 000 € au Collège Appel du 18 juin en **Guadeloupe** pour un projet « d'échange en immersion linguistiques et culturelles » à Porto-Rico pour 17 élèves de 15 ans ;
- une subvention de 20 000 € à la ligue **Martiniquaise** de football pour que 46 jeunes participent à une compétition internationale de football ;
- une subvention de 14 978 € à l'UNSS de **Mayotte** pour la participation de 44 jeunes de 14 ans au Jeux Scolaires de l'Océan Indien. ;
- une subvention de 11 700 € au Centre universitaire de formation et de recherche de **Mayotte** (CUFR) pour la participation de 9 jeunes de 25 ans à des itinéraires culturels à Paris ;
- une subvention de 4 500 € à la ligue de pelote basque de **Saint-Pierre et Miquelon** pour la participation de 8 jeunes à un tournoi en métropole ;
- une subvention de 12 000 € à l'association La Pompadour – création Marly en **Guyane** pour la participation de 9 jeunes au 10ème festival des rituels et des danses masquées « FERIDAMA » à Cotonou au Bénin.

Action 04

Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		19 591 055	**19 591 055**		26 283 278	**26 283 278**
Crédits de paiement		21 200 000	**21 200 000**		25 610 881	**25 610 881**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°04 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 26,6 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 0,3 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes qui ont connu une exécution en-deça de la prévision.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		100 052		96 263
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		100 052		96 263
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 591 055	26 183 226	21 200 000	25 514 619
Transferts aux ménages	2 500 000	418 551	2 500 000	445 611
Transferts aux entreprises		321 000		294 600
Transferts aux collectivités territoriales	12 000 000	19 923 606	12 000 000	19 017 547
Transferts aux autres collectivités	5 091 055	5 520 070	6 700 000	5 756 860
Total	**19 591 055**	**26 283 278**	**21 200 000**	**25 610 881**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE : 104 222 € CP : 96 178 €

Après correction des erreurs d'imputation, le total des dépenses de fonctionnement (T3) s'élève à **104 222 €** en AE et **96 178 €** en CP qui se répartit ainsi qu'il suit :

- **52 466 €** en AE et **47 250 €** en CP, pour la Cité des outre-mer destinés à financer les charges communes du Parc de la Villette ainsi que les dépenses d'électricité. Le ministère des outre-mer et la direction régionale des finances publiques (Département de Paris de l'administration chargée des domaines) ont signé, le 6 novembre 2019, un acte de résiliation mettant fin à la convention d'utilisation du 16 mars 2017 ;
- **16 518 €** en AE=CP pour le financement, à **Wallis-et-Futuna**, de produits contre la dengue et des stages de formation ;
- **35 238 €** en AE et **32 410 €** en CP, en **Guyane**, pour la prise en charge des déplacements des membres du Grand Conseil Coutumier.

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 26,4 M€ CP : 25,7 M€

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES

AE : 418 551 € CP : 445 611 €

L'Allocation logement des étudiants boursiers polynésiens inscrits dans les établissements et les classes d'enseignement et de formation supérieurs a été financée par le redéploiement de crédits de l'action 2 pour une enveloppe de 500 000 €. L'exécution au 31 décembre 2019 est similaire à l'exercice de 2018 (445,6 K€ contre 445,8 K€).

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 321 000 € CP : 294 600 €

Domaine Audiovisuel
272 000 € en AE et 245 600 € en CP

Aide à la production et à la diffusion de documentaires et de téléfilms

Avec pour objectif la valorisation de l'outre-mer, un programme de soutien à la production audiovisuelle est mis en oeuvre par subventions aux sociétés de production.
En 2019, 272 000 € en AE et 245 600 € en CP ont ainsi été consacrés au secteur audiovisuel. Ces crédits ont permis la production de documentaires principalement consacrés aux thématiques culturelle, historique, environnementale et d'actualité.

Le solde correspond à des dépenses de Polynésie Française pour un montant de **10 000 €** en AE=CP et de Mayotte pour une somme de **39 000 €** en AE=CP.

Par rapport à l'exercice 2018, il est constaté une légère évolution de +1,54% en AE et 1,64% en CP.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 20 123 606 € CP : 19 217 547 €

Sur le territoire de la Polynésie Française : 14 098 244 € en AE et 13 252 185 € en CP

Service d'oncologie

2 098 244 € en AE 1 252 185 € en CP

L'effort financier total de l'État est de 6 M€ sur trois ans et vise à faciliter l'acquisition d'équipements spécifiques et à aménager les services oncologie des unités de soins, notamment celles localisées dans les hôpitaux de proximité. Au titre de 2019, la collectivité a bénéficié d'une subvention de 2,A M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

Participation de l'État au financement du régime de solidarité territorial
12 000 000 € en AE 12 000 000 € en CP

La contribution financière de l'État au budget du régime de solidarité de la Polynésie française est encadrée par une convention du 16 avril 2015. En application de cette convention, le Pays s'est engagé à poursuivre les réformes structurelles nécessaires au redressement des comptes sociaux du Territoire. En contrepartie, l'État verse une dotation annuelle de 12 M€ pendant 3 ans. La convention a été prolongée par avenant, pour l'année 2019, dans les mêmes termes financiers qui ont prévalu précédemment pour l'exercice 2018.

Sur le territoire de Wallis-et-Futuna : 5 561 367 en AE=CP

Pacte social 2015-2017
1 900 000 € en AE 1 900 000 € en CP

L'enveloppe budgétaire annuelle portant sur les allocations handicap et dépendance octroyée par l'Etat et le Territoire, dans le cadre du Pacte social 2015-2017, s'élève à 1,7 M€. A cette dotation s'ajoute une subvention pour les associations d'aides aux personnes handicapées, soit un total de 1,84 M€.

L'exécution relative aux aides APA, APHGD et aides aux associations, a atteint, au 31/12/2019, la somme de 1 900 000 € en AE=CP. Cette augmentation est liée à l'accroissement entre 2018 et 2019 du nombre de bénéficiaires de l'aide aux personnes handicapées et en grande dépendance (APHGD) mais également du nombre de bénéficiaire de l'APA. L'aide aux associations œuvrant pour les personnes en situation de handicap progresse également de manière constante.

Le périmètre et les cibles des dispositifs d'aides ont fortement évolué au cours du temps et sont difficilement comparables sur le très long terme (depuis le début des années 2000). L'analyse de l'évolution reste néanmoins éclairante sur la période du dernier Pacte social 2015 - 2017, qui a été reconduit jusqu'en 2020 par avenant.

Concernant l'aide aux personnes âgées (APA), cette allocation a pour objectif d'apporter une aide financière sous conditions (âge, de revenus..). Le contrat Social 2015-2017 a fait évoluer la condition d'âge dans un souci de pérennisation du financement de la mesure. De 55 ans en 2015, elle est aujourd'hui de 60 ans. La courbe d'évolution de la population ainsi que les modifications des conditions d'éligibilité ont contribué à la baisse des allocataires.

Année	Nombre d'allocataires
2015	1008
2016	999
2017	974
2018	918
2019	925

S'agissant de l'aide aux personnes handicapées et en grande dépendance (APHGD), cette mesure a été mise en œuvre en 2001 puis modifiée en 2014 en s'élargissant aux situations de grande dépendance et en s'appuyant sur les critères plus larges et plus simple de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la définition du handicap. Les situations de handicap et de grande dépendance sont reconnues par une commission technique territoriale de l'évaluation du handicap et de compensation de l'autonomie.

La réforme des aides intervenue suite à la délibération de l'Assemblée territoriale en date du 5 juillet 2017 a été mise en œuvre à partir de juillet 2018. L'année 2019 constitue la première année pleine d'exécution. Le nouveau modèle et le travail d'accompagnement des agents du SITAS conduit depuis 2018 pour identifier et accompagner les allocataires éligibles ont favorisé l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le nombre d'allocataires 2019 est ainsi passé à 293 répartis ainsi qu'il suit :

- 199 bénéficiaires pour le handicap (121 à Wallis et 78 à Futuna)
- 94 bénéficiaires pour la dépendance (49 à Wallis et 45 à Futuna)

Les autres actions sanitaires et sociales ont concerné le centre hémodialyse et la télémédecine.

A la suite de l'annonce du Président de la République pour la construction de l'unité d'hémodialyse (UHD) de Futuna en 2016, une enveloppe spécifique a été allouée à ce territoire par le ministère des outre-mer. La totalité de l'enveloppe spécifique de 1 M€ en AE= CP a été mobilisée au 31 décembre 2019.

Un programme pluriannuel d'investissement de l'Agence de santé, pour un montant d'un peu plus de 6 millions d'euros, dont la moitié apportée par l'État, doit contribuer à la mise en place de la télémédecine, avec pour enjeu de renforcer le plateau technique de l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna, et ainsi le placer au niveau des établissements de santé de métropole. Il s'agit également d'améliorer les conditions d'accueil des patients de la collectivité et leur prise en charge.

En 2019, le ministère des outre-mer a contribué au financement et à la concrétisation de ce projet à hauteur de **3 076 722 €** en AE=CP.

Sur le territoire des DROM : 463 995 € en AE et 403 995 € en CP

Autres actions sociales et jeunesses et sports financées en 2019 :

- 208 995 € en AE =CP pour le territoire de Mayotte ;
- 125 000 € en AE=CP pour la Guadeloupe ;
- 120 000 € en AE et 60 000 € en CP pour La Réunion ;
- 10 000 € en AE=CP pour la Nouvelle-Calédonie.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 5 520 070 € CP : 5 756 860 €

Chaque année, des subventions sont versées à des associations ou organismes publics oeuvrant dans le domaine social pour les départements. Par ailleurs, le ministère des outre-mer a choisi de soutenir les actions de santé s'inscrivant dans les plans nationaux de santé publique et qui affectent particulièrement les outre-mer.

Domaine sanitaire et social

2 290 495 € en AE 2 473 930 € en CP

En central, des subventions ont été attribuées pour 76 actions menées dans le champ sanitaire et social, sur présentation de projets intéressant les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole pour un montant de 990 500 €. Ces subventions permettent la réalisation d'actions ou d'opérations cofinancées.

Dans le domaine sanitaire (693 000 €), le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir les actions de santé s'inscrivant dans les plans nationaux de santé publique et qui affectent particulièrement les outre-mer, notamment :

- la santé sexuelle (20 000 €) : actions de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et d'accompagnement des familles, notamment en **Guyane**. L'infection par le VIH est encore très active dans les

départements des **Antilles** et en **Guyane** et doit être combattue en poursuivant les actions d'information, de sensibilisation et de promotion de la santé sexuelle ;

- la lutte contre les conduites addictives (65 000 €), dont la poursuite de l'animation d'une plate-forme d'échanges et d'information « drogues et dépendances » outre-mer (PEIDD), dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives (2018-2023) ;
- la prévention des cancers féminins à **Mayotte** (20 000 €).

Dans le domaine social (297 500 €), un soutien financier a porté notamment sur :

- la lutte contre les violences et égalité femmes hommes (452 000 €) : étude sur les violences et rapports de genre (VIRAGE) sur les territoires de **La Réunion, Guadeloupe** et **Martinique** pilotée par l'Institut national d'études démographies – INED (50 000 €) ; structuration du réseau du Planning-familial sur les territoires ultramarins et implication des jeunes dans les actions de prévention (60 000 €);
- le programme de prévention communautaire du suicide chez les amérindiens du Haut-Maroni (20 000 €).

Autres actions sociales financées en 2019, pour le territoire de **Mayotte** :

1 272 000 € en AE 1 251 105 € en CP

Ces subventions sont versées à des associations de **Mayotte** qui complètent l'action des organismes publics dans le domaine social pour le département. Elles contribuent ainsi à financer des projets dans différents domaines tels que : actions en faveur de personnes en situation de handicap, lutte contre l'isolement des personnes âgées, développement des dispositifs d'accompagnement social en faveur des mineurs isolés, renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence. Au titre de 2019, 10 associations ont bénéficié de subventions pour le domaine social.

Autres actions sanitaires et sociales financées en 2019 **255 000 €** en AE et **226 002 €** en CP, on peut citer :

- 31 002 € en CP pour la **Polynésie Française** ;
- 10 000 € en AE=CP en **Nouvelle-Calédonie** ;
- 120 000 € en AE et 60 000 € en CP à **La Réunion** ;
- 125 000 € en AE=CP pour la **Guadeloupe**.

Plusieurs retraits d'engagements viennent toutefois minorer la consommation totale d'AE, la ramenant de 255 000 € à 27 995 €.

Domaine Culture

1 951 069 € en AE 1 959 729 € en CP

Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC)

Créé par protocole d'accord interministériel (Outre-mer / Culture) en 1999, le FEAC favorise les échanges et la circulation des œuvres et des artistes et de fait leur visibilité. Ce fonds est doté à parité par le ministère des outre-mer et par le ministère de la culture. Les décisions sont prises en commission sur avis des directions des affaires culturelles des départements, des directions centrales spécialisées (musique, théâtre, danse, musées notamment) et du ministère des outre-mer.

Le protocole initial a été revu en 2017 et signé le 13 février par les deux ministères afin de l'adapter à l'évolution des pratiques culturelles et répondre aux demandes récurrentes des associations. Ainsi, les subventions attribuées dans le cadre des échanges culturels sont désormais calculées sur les frais de transport des personnes et des matériels. De même, le périmètre du fonds est élargi, les échanges avec les pays étrangers (autres que les pays d'Europe et les pays de l'environnement régional) peuvent désormais donner lieu à subvention. Enfin, la liste des projets qui peuvent faire l'objet de l'aide, intègre la formation des artistes, les projets audiovisuels et les projets relatifs au patrimoine matériel et immatériel.

Le fonds global a été abondé de 100 K€ en 2019 par les 2 ministères portant à 500 K€ le niveau d'engagement en vue de réaliser plusieurs projets artistiques et culturels.

Subventions aux projets sur le secteur de la culture

Le ministère des outre-mer réserve par ailleurs une enveloppe financière afin de soutenir les grandes manifestations culturelles ultra-marines en métropole ou celles se déroulant dans les collectivités d'outre-mer.
En 2019 elle s'est élevée à 1 456 300 € en AE=CP correspondant à 118 actions culturelles et socio-culturelles.

Subventions aux projets sur le secteur de la culture (Hors FEAC), échanges artistiques et culturels
500 000 € en AE= CP.

Autres actions culturelles financées en 2019, **19 500 €** en AE=CP, on peut citer :

- Prix thèse 3 500 €
- Sauvegarde Patrimoine SPA 16 000 €

Domaine Jeunesse et sports
1 278 505 € en AE 1 323 201 € en CP

Le ministère des outre-mer accorde des subventions pour la réalisation de projets ou la tenue d'événements ayant trait aux sports ou à la jeunesse. Il participe au financement de grandes manifestations qui s'inscrivent dans l'environnement régional des collectivités d'outre-mer. Il accompagne également des actions structurantes.

En 2019, des subventions ont été accordées pour 70 actions dans le champ de la jeunesse et des sports sur présentation de projets intéressant les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole.

Autres actions jeunesses et sports financées en 2019 : **377 505 €** en AE et **352 201 €** en CP pour le territoire de **Mayotte**.

Action 06
Collectivités territoriales

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		261 655 550	**261 655 550**		285 718 041	**285 718 041**
Crédits de paiement		236 541 386	**236 541 386**		252 063 528	**252 063 528**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°06 en AE comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 291,7 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 5,9 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes qui ont connu une exécution en-deça de la prévision.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	746 101	13 693 465	746 101	13 710 196
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	746 101	13 693 465	746 101	13 710 196
Titre 6 : Dépenses d'intervention	260 909 449	272 024 575	235 795 285	238 353 332
Transferts aux ménages	10 000 000	5 079 091	10 000 000	5 079 091
Transferts aux entreprises		3 996 777		4 069 165
Transferts aux collectivités territoriales	250 909 449	257 374 520	225 795 285	223 618 522
Transferts aux autres collectivités		5 574 186		5 586 554
Total	**261 655 550**	**285 718 041**	**236 541 386**	**252 063 528**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE=CP : 13,8 M€

Lutte contre l'orpaillage illégal AE : 207 542 € CP : 193 354 €

Opération interministérielle pilotée par le préfet de la région **Guyane** et le procureur de la République, la lutte contre l'orpaillage illégal est conduite conjointement par les forces armées en Guyane, les forces de gendarmerie et les autres services de l'État (PAF, ONF, DEAL, douanes, parc amazonien de Guyane). Elle exerce une pression constante sur l'orpaillage illégal empêchant l'exploitation clandestine des ressources aurifères du département par les « garimpeiros » en limitant ainsi les conséquences environnementales, sociales et économiques.

Dans la continuité de la réforme de 2018, l'implication forte des militaires et la meilleure coordination avec les forces de sécurité intérieure (FSI) a permis de conserver une constante capacité de saisie et de destruction en 2019. Ainsi, le bilan de l'année 2019 s'élève à 1 870 patrouilles conjointes FAG/FSI conduites en forêt et sur les fleuves de Guyane permettant la saisie de 23 959 300 € d'avoir criminels.

En 2019, Harpie, opération quotidienne de lutte contre l'orpaillage illégal, a permis la destruction de 5 254 carbets, 73 puits et galeries, ainsi que du matériel nécessaire aux orpailleurs tels que 82 concasseurs, 721 tables de levée et 1 092 motopompes. 191 pirogues, 88 quads, 132 armes, 69 kilos de mercure et 2,4 kilos d'or ont également été saisis.

Moyens de sécurité civile AE : 137 479 € CP : 147 435 €

Cette dotation vise à financer les projets structurants d'équipement de sécurité civile dans les **collectivités d'outre-mer** (à l'exception de la **Nouvelle-Calédonie** qui possède la compétence). Ce financement intervient en complément et jamais en substitution des moyens pouvant être mis en œuvre par les services de l'État ou les collectivités territoriales. Elle contribue au fonctionnement de la sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer soumises à de forts risques naturels.

Les projets sont organisés autour de trois axes :

- améliorer la prévention et l'alerte à la population ;

- améliorer l'équipement des centres d'incendie et de secours ;
- améliorer l'équipement des centres opérationnels de gestion de crise des préfectures et hauts commissariats.

Depuis 2014, un effort particulier est consacré au renforcement de l'organisation de la réponse de sécurité civile et des moyens dédiés à **Wallis-et-Futuna**, soumis à une large gamme de risques naturels avec des moyens de sécurité civile limités, dont l'emploi est coordonné directement par l'Administrateur supérieur.

Les dotations ont notamment permis de financer les programmes suivants :

- **Saint-Pierre et Miquelon** : 15 507 € pour l'acquisition de divers matériels ;
- **Wallis-et-Futuna** : 111 436 € pour financer des équipements et du matériel à destination des deux centres de secours. Une dotation exceptionnelle de 40 000 € a été allouée pour la prise en charge du transport depuis la métropole de 2 engins incendies ;
- **Polynésie française** : 27 961 € pour l'achat de matériels de sécurité civile ainsi que pour les frais liés à l'abonnement satellitaire ;

Fonds de solidarité de l'Union européenne AE : 13,43 M€ CP : 13,43 M€

Le fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été mis en place en 2002 afin de faire face aux grandes catastrophes naturelles et d'exprimer la solidarité de l'UE à l'égard des régions sinistrées. Il a pour objectif de compléter les efforts des États concernés et de couvrir une partie de leurs dépenses publiques afin d'aider l'État éligible à réaliser, selon la nature de la catastrophe naturelle, les actions d'urgence de première nécessité, la remise en état et la sécurisation des infrastructures, ainsi que le nettoyage des zones sinistrées.

La commission européenne a accordé au ministère des outre-mer une contribution financière de 48 906 075 € en AE=CP à la suite du passage des ouragans Irma et Maria sur la Guadeloupe et Saint-Martin en 2017.

L'exécution du fonds de solidarité de l'Union européenne s'est imputée sur le titre 3 et le titre 6. En effet, faute de factures éligibles de **Saint-Martin** et de la **Guadeloupe** couvrant l'entièreté de l'aide reçue, le reliquat a été attribué aux ministères ayant participé aux opérations d'urgence et de reconstruction des îles. Sur le titre 3, 13,43 M€ ont été exécutés correspondant aux dépenses remboursées aux ministères de l'intérieur et de la santé.

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 272,6 M€ CP : 238,2 M€

Fonds de solidarité de l'Union européenne AE = 18,44 M€ CP = 20,36 M€

En titre 6, la consommation au titre du fonds de solidarité de l'Union européenne s'est élevée à 18,44 M€ en AE et 20,36 M€ en CP, elle correspond aux factures de **Saint-Martin** et de la **Guadeloupe** et aux versements aux opérateurs des ministères ayant participé aux opérations d'urgence (l'assurance maladie, le CEREMA et l'AFB).

En 2018, 14 890 603 € en AE et 12 968 405 € en CP avaient été consommés sur cette enveloppe. Avec les consommations de 2019, les crédits utilisés globalement (titre 3 et titre 6) sur le fonds de solidarité de l'Union européenne se portent à 46 723 688 € en AE et CP. Cette consommation se répartit comme suit :

- 28 323 502 € en AE=CP pour la collectivité territoriale de Saint-Martin ;
- 18 400 185 € en AE=CP pour les remboursements aux autres ministères.

Moyens de sécurité civile AE=CP : 502 658 €

Le ministère a accordé 498 658 € de subventions à la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour l'achat ou la réfection de navettes de sauvetage à **Mayotte** et en **Martinique** ainsi que l'achat d'équipements de protection individuelle pour les sauveteurs de Saint-Pierre et Miquelon.

Saint-Pierre et Miquelon a subventionné pour 4 000 € la commune de Miquelon-Langlade pour la participation de sapeurs-pompiers à une formation.

Fonds de secours outre-mer AE = 10,031 M€ CP = 10,778 M€

Les collectivités d'outre-mer sont soumises à de nombreux aléas naturels, cycloniques, sismiques, volcaniques, à des pluies et inondations de forte intensité. Ces catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences graves sur les infrastructures, l'activité économique, notamment dans le secteur agricole, et déstabiliser gravement l'équilibre social des collectivités concernées.

Le fonds de secours pour l'outre-mer est un dispositif de soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles, porté financièrement par le ministère des outre-mer. Il permet à l'État de mobiliser une aide d'urgence et de prendre en charge l'indemnisation partielle des biens mobiliers des particuliers non assurés, des dégâts causés à l'agriculture et aux infrastructures et équipements des collectivités territoriales.

L'objet du fonds de secours est double :

- pendant une catastrophe : dans le cadre d'un secours d'urgence, il permet de subvenir aux besoins de première nécessité d'une population sinistrée (alimentation, couvertures, tentes…), de financer l'acquisition de matériels destinés à protéger les bâtiments endommagés (bâches, étais…) ou de traiter les conséquences immédiates et urgentes de la catastrophe (achat de tronçonneuses, d'outillages divers…) ;
- après une catastrophe : il fournit une aide directe aux particuliers et aux entreprises à caractère artisanal ou familial, en situation économique difficile, dont les biens non assurés ont subi d'importants dommages. Les exploitants agricoles ultramarins peuvent également bénéficier du fonds de secours pour les pertes de revenus et de récolte subies par leur exploitation, ainsi que les collectivités territoriales pour les dégâts causés à leurs équipements publics non-assurables (ponts, routes, réseaux d'adduction d'eau potable, réseaux d'assainissement…).

Hormis les décisions relatives à l'attribution rapide de secours d'urgences, les dossiers de demandes d'intervention du fonds de secours font l'objet d'une instruction par les services de l'État déconcentrés. Ils sont ensuite soumis à l'arbitrage du Comité interministériel du fonds de secours (CIFS), auquel participent les représentants du ministère de l'agriculture, en tant que de besoin, et de la direction du budget.

En 2019, le fonds de secours a été doté en loi de finances initiale de 10 M€. A la suite des nombreuses catastrophes climatiques des années précédentes, le fonds de secours a été mobilisé à hauteur de 10 031 452 € en AE et 10 777 716 € en CP de dépenses d'intervention.

L'attribution des aides faisant suite aux décisions prises dans le cadre des comités interministériels du fonds de secours (CIFS) qui se sont tenus en 2019 a concerné :

- la **Guadeloupe** pour un montant de 2 476 345 € en AE et 2 476 345 € en CP au titre des ouragans Maria (18 et 19 septembre 2017) et Matthew (28 et 29 septembre 2016) ;
- la **Martinique** pour un montant de 1 581 502 € en AE et 1 581 502 € en CP au titre de l'ouragan Maria ;
- **La Réunion** pour un montant de 5 973 125 € en AE et 5 090 617 € en CP à la suite des tempêtes tropicales Berguitta (17 et 18 janvier 2018) et Fakir (24 avril 2018) ;

Le fonds de secours a également été mobilisé sur des restes à payer à hauteur de 1 628 771 € en CP.

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 243,6 M€ CP : 206,6 M€

Dotation spéciale de construction d'équipement des établissements scolaires à Mayotte (DSCEES) :
9 758 472 € en AE et 7 486 553 € en CP

Cette dotation est versée aux communes sous forme de subventions sur projets individualisés attribuées par le Préfet (décret n° 2014-616 du 12 juin 2014 relatif aux modalités de versement de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à **Mayotte** et arrêté du 16 juin 2014 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DSCEES).

Par ailleurs, cette dotation est complétée par des crédits du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) depuis 2016. Ce complément est passé de 3 400 000 € en 2016, de 10 000 000 € en 2017 et 2018 à 19 974 137 € en 2019 dans le cadre du plan pour l'avenir pour **Mayotte** pour répondre à la demande croissante de constructions de salles de classe, compte tenu d'une évolution démographique dynamique.

Au titre de 2019, les AE ont permis la programmation de :

- 89 salles neuves ;
- 142 rénovations ;
- 17 réfectoires.

Depuis le début du dispositif en 2014, la dotation a permis la livraison de :

- 109 classes neuves ;
- 524 rénovations ;
- 14 réfectoires.

Subvention en faveur de la construction et l'équipement scolaire en Guyane :
13 649 389 € en AE et 6 796 273 € en CP

Cette aide spécifique vise à réaliser les investissements importants en matière de bâtiments scolaires du fait de la démographie croissante en **Guyane**. Ainsi en 2019, ont été lancées les constructions de 4 groupes scolaires, soit plus de 30 classes dans toute la collectivité, et de 5 classes supplémentaires d'urgence à Mana.

Dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et des collèges en Guyane :
46 222 033 € en AE et 22 407 815 en CP

Le « plan d'urgence **Guyane** » a également prévu un accompagnement de la CTG (collectivité territoriale de Guyane) dans l'exercice de sa compétence relative aux constructions des collèges et des lycées. Le dispositif a vécu sa seconde année permettant comme à Mayotte à faire face à une démographie croissante. La consommation en AE a été supérieure à la notification (+2,5 M€), en particulier pour commencer à financer la cité scolaire Saint-Georges de l'Oyapock.

Dotation globale de construction et d'équipement des collèges de Nouvelle-Calédonie (DGCEC) :
11 551 307 € en AE = CP

La consommation en AE et en CP de la DGCEC est de 11 551 307€ en 2019. Pour rappel cette dotation est issue de l'article 181-IV de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la **Nouvelle-Calédonie**, et évolue en fonction de la population scolarisée dans les collèges d'enseignement public.

Subventions d'équilibre : 5,45 M€ AE = CP

Des subventions d'équilibre ont été versées au budget de l'assemblée territoriale des îles de **Wallis-et-Futuna** (0,77 M€ en AE=CP), des **terres australes et antarctiques françaises** (4,57 M€ en AE=CP) afin de compenser la faiblesse des ressources propres de ces territoires.

Par ailleurs, la **Nouvelle-Calédonie** a bénéficié d'un versement de 0,11 M€ en AE=CP.

Plan d'urgence en faveur de la Guyane : 5 M€ AE = CP

En contrepartie de la réalisation d'un plan de performance et d'une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la Collectivité territoriale de **Guyane** (CTG) a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 5 M€ en AE et en CP en décembre 2019 conformément aux Accords de méthode.

Travaux divers d'intérêt local (TDIL) : AE : - 9 258 € CP : 318 145 €

Ces restes à payer sur AE antérieurs à 2017 ne concernent que la **Polynésie Française** et sont versés sous la forme de subvention aux collectivités locales.

Fonds intercommunal de péréquation (FIP) en Polynésie Française : 6 737 648 € AE=CP

Cette dotation issue de l'article 9 de la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la **Polynésie Française** vise la contribution de l'Etat aux ressources des communes polynésiennes.

Aide à la reconversion polynésienne : 150 504 302 € en AE – 140 949 754 € en CP

La dotation globale d'autonomie (DGA) :

Dernière année de versement sous la forme d'une dotation budgétaire, en 2019 la DGA polynésienne était de **90 552 000 € en AE = CP**. En 2020, la dotation sera désormais transformée en un prélèvement sur recettes.

La dotation territoriale d'investissement des communes (DTIC) :

Mise en place par l'article L. 2573-54-1 du CGCT, cette dotation constitue la seconde contribution de l'État au fonds intercommunal de péréquation. Elle a pour vocation de financer spécifiquement les investissements en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement, de déchets, de constructions scolaires et d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques.

Pour un montant de **9,055 M€ en AE=CP**, en 2019, 18 opérations engagées au titre du FIP ont été fléchées au titre de la DTIC, parmi lesquelles :

- construction de l'école primaire de TAKAROA ;
- reconstruction de l'école primaire de Kaukura à ARUTUA ;
- agrandissement de la cuisine centrale de TUMARAA ;
- construction de sanitaires pour l'école d'Anapoto à RIMATARA.

La contractualisation sur les projets d'investissement prioritaires (3ème instrument financier - 3IF) :
45 724 657 en AE et 41 342 554 en CP.

Les seuls engagements de l'année 2019 s'élèvent à 50 897 102 €.

Calibré pour un engagement annuel de l'État de 51 312 800 euros, ce dispositif contractualisé vise à soutenir à hauteur de 80 % les investissements prioritaires de la Polynésie française en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux.

La nouvelle convention cadre annuelle a été signée le 6 novembre 2019. L'intervention de l'État s'effectue dorénavant à hauteur de 70% du montant TTC des opérations programmées.

Depuis sa création, 705 opérations ont été engagées sur ce dispositif pour un montant total de participation État de 487,7 millions d'euros.

Eu égard à la nature des opérations subventionnées et aux modalités de paiement, le troisième instrument financier connaît un décalage temporel entre engagements et paiements. En effet, la majeure partie des chantiers étant structurants, la conduite des opérations programmées implique généralement un délai de réalisation de 36 mois. Les crédits de paiement mobilisés en N correspondent généralement à des autorisations d'engagement consommées en année N-3.

En 2019, le total des décaissements s'élève à 41,3 millions d'euros, soit 81% d'une année d'engagement.

Parmi les chantiers structurants engagés en 2019, on recense :

- l'aménagement de la route de Aneou à Hakahau à Ua Pou en vue du festival des Marquises ;
- la reconstruction du pont de la rivière Maruapo à Punaauia ;
- la réalisation d'un débarcadère à Amanu ;
- la mise aux normes du balisage diurne et signalisation verticale des aérodromes ;
- les travaux d'assainissement et renforcement des accotements à Huahine.

Action 07

Insertion économique et coopération régionales

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		869 500	**869 500**		484 388	**484 388**
Crédits de paiement		869 500	**869 500**		633 359	**633 359**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°07 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 0,7 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 0,2 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes qui ont connu une exécution en-deça de la prévision.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000	223 319	80 000	279 090
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	223 917	80 000	266 745

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		-598		12 344
Titre 6 : Dépenses d'intervention	789 500	261 068	789 500	354 269
Transferts aux entreprises		54 051		49 464
Transferts aux collectivités territoriales		78 872		47 129
Transferts aux autres collectivités	789 500	128 146	789 500	257 677
Total	**869 500**	**484 388**	**869 500**	**633 359**

L'imputation des dépenses de coopération régionale a connu en 2019, comme en 2018 de nombreuses difficultés, expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation.

BOP	AE	CP
GUYANE	162 866 €	131 290 €
MAYOTTE	129 840 €	64 920 €
GUADELOUPE	110 238 €	83 394 €
LA REUNION	70 539 €	172 264 €
ST PIERRE MIQUEL	26 762 €	42 744 €
CENTRAL	20 000 €	20 000 €
WALLIS ET FUTUN	5 000 €	5 000 €
POLYNESIE FRANC	3 423 €	3 423 €
MARTINIQUE	-44 281 €	110 324 €
TOTAL	**484 388 €**	**633 359 €**

Les projets financés en 2019 portent sur des domaines très diversifiés, tels que le développement économique, l'environnement, la santé, la culture, la sécurité, la biologie, ou les transports. Parmi ces projets, peuvent être cités :

Guadeloupe (110 238 € en AE et 83 394 € en CP) :

- séminaire Carisciences ;
- coopération entre la Guadeloupe et Antigua ;
- congrès Birds Caribbean du 25 au 29 juillet 2019 ;
- étude avec le Mexique sur le transfert de savoir-faire en matière de production de juvéniles et de lambis ;
- étude des reptiles et des amphibiens de la Dominique.

La Réunion (70 539 € en AE et 172 264 € en CP) :

- mission préparatoire avec Madagascar à la définition d'un projet d'outil commun de monitoring de l'environnement régional ;
- étude sur l'intérêt agronomique de vergers de manguier à haute densité de plantation ;
- parrainage de sociétés réunionnaises exportatrices vers l'Afrique du Sud ;
- organisation des rencontres régionales de l'Océan Indien (mai 2019) ;
- partenariat ZOI La Réunion-Inde sur le développement durable ;
- partenariat La Réunion-Kenya sur la coopération éducative ;
- étude phytochimique et évaluation des propriétés biologiques des feuilles d'Aphloia ;
- exposition « conversations » à Maurice ;
- pas à pas avec la Tanzanie ;
- action de coopération de sécurité intérieure avec Maurice, Madagascar et les Seychelles.

Guyane (162 866 € en AE et 131 290 € en CP) :

- organisation de la conférence de coopération régionale (fin novembre 2019).

Martinique (- 44 281 € en AE et 110 324 € en CP) :

- organisation de la conférence de coopération régionale ;
- master en didactique en milieu plurilingue ;
- Adelante 2.0. (programme de coopération bilatérale mis en oeuvre en 2019, par les villes du Lamentin en Martinique et de Santiago de Cuba visant à favoriser la construction personnelle de l'enfant et son épanouissement à travers la musique, la danse, les arts plastiques et le théâtre).

Mayotte (129 840 € en AE et 64 920 € en CP) :

- projet de renforcement de la résilience des populations de l'archipel des Comores et des capacités de préparation des acteurs de la gestion des risques de catastrophes dans un contexte de changement climatique ;
- échanges de pratiques écologiques dans le cadre de la restauration de la mangrove et de l'école d'Ankingmeloka dans le parc de Nosy hara ;
- renforcement de l'offre de formation professionnelle agricole au sein du REAP OI ;
- coopération sanitaire avec l'Union des Comores (prise en charge des brûlés).

Saint-Pierre et Miquelon (26 762 € en AE et 42 744 € en CP) :

- participation au congrès mondial acadien ;
- conférence H20 à Halifax ;
- festival de la jeunesse de l'Acadie ;
- échanges de pratiques avec le Nouveau-Brunswick pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Par ailleurs, 28 424 € (AE=CP) ont été consommés en **Polynésie française** et en **Nouvelle-Calédonie**.

Action 08
Fonds exceptionnel d'investissement

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		110 000 000	**110 000 000**		78 546 139	**78 546 139**
Crédits de paiement		65 000 000	**65 000 000**		47 265 448	**47 265 448**

L'exécution 2019 en AE de l'action n°08 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 85,9 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 7,4 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en oeuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagements de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes lancées au cours des années 2012 à 2014 qui ont connu soit une exécution en-deça de la prévision soit des difficultés opérationnelles empêchant toute exécution.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-6 768		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-6 768		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 000 000	78 552 908	65 000 000	47 265 448
Transferts aux entreprises		577 586		
Transferts aux collectivités territoriales	110 000 000	77 989 621	65 000 000	47 265 448
Transferts aux autres collectivités		-14 299		
Total	**110 000 000**	**78 546 139**	**65 000 000**	**47 265 448**

Les dépenses exécutées sur une autre catégorie que les transferts aux collectivités territoriales relèvent d'erreurs d'imputation, les opérations financées par le fonds exceptionnel d'investissement étant en effet strictement dédiées au co-financement des collectivités territoriales.

DÉPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 78,5 M€ CP : 47,3 M€

Fonds exceptionnel d'investissement AE : 78,5 M€ en AE et 47,3 M€ en CP

Créé par l'article 31 de la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM), le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) a pour objet de soutenir l'investissement dans les départements et collectivités d'outre-mer en apportant une aide financière de l'État aux personnes publiques qui réalisent dans ces territoires des projets portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de manière déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local, en complément avec les projets arrêtés dans le cadre des contrats de projets, de développement, de convergence et de transformation.

Le programme de rattrapage en matière d'équipements structurants dans les outre-mer, financé par le FEI depuis 2013, a été poursuivi et renforcé de façon notable en 2019, pour permettre de concrétiser les engagements du Livre bleu, remis au président de la République le 28 juin 2018, qui a clos l'exercice des Assises des outre-mer organisés sur l'ensemble des territoires ultramarins. Depuis 2018, un effort particulier est mis en oeuvre au profit des constructions scolaires du premier degré à **Mayotte** avec la réservation d'une enveloppe de 20 M€.

Son intervention est également mobilisée dans le cadre du cofinancement des différents contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD **Martinique**, **Polynésie française**) ou des plans locaux de redynamisation (PLR **Guadeloupe**, **La Réunion**) conclus ou en cours de négociation. Ces contrats ou plans locaux ont pour ambition de doter les territoires concernés de nouveaux atouts économiques et touristiques en compensation de la déprise territoriale des sites de défense.

L'écart constaté entre la LFI 2019 et l'exécution sur cette action résulte notamment de plusieurs décrets de transferts (7,5 M€ transférés au ministère de l'éducation nationale pour les constructions scolaires de **Saint-Martin**, 1,4 M€ transférés au MEAE pour le financement des observateurs de l'ONU à l'occasion des élections en **Nouvelle-**

Calédonie) et de mouvements au sein du programme 123 vers l'action n°2 pour 9,3 M€ (volet sport des CCT, financement du poste d'inspection frontalier (PIF) en **Guyane**).

Au titre du plan de rattrapage, 70 opérations ont bénéficié d'un subventionnement émanant du FEI dans les domaines suivants :

- l'eau potable ;
- l'assainissement ;
- le traitement et la gestion des déchets ;
- le désenclavement du territoire (sauf modernisation et entretien des réseaux routiers) ;
- les infrastructures numériques ;
- le développement durable et les énergies renouvelables ;
- la prévention des risques majeurs ;
- les équipements de proximité en matière sanitaire et sociale ;
- les infrastructures d'accueil des entreprises ;
- les équipements sportifs ;
- les équipements culturels.

Le tableau ci-dessus précise les montants engagés pour chacun des territoires.

Territoire	Enveloppe ouverte		Enveloppe consommée		
	AE	CP	AE 2019 uniquement	AE totales	CP
Guadeloupe	8 250 000	7 626 726	8 250 000	7 823 678	6 360 164
Martinique	8 230 651	6 800 000	8 230 651	4 842 911	5 607 133
Guyane	6 213 017	3 500 000	6 213 017	4 972 993	4 322 307
Réunion	15 486 371	5 000 000	15 486 371	14 449 982	5 239 153
Mayotte	27 922 192	12 600 000	27 922 192	27 921 512	6 623 380
Saint-Pierre et Miquelon	5 166 715	4 000 000	5 166 715	5 124 754	3 423 735
TAAF	480 000	480 000	480 000	272 444	422 444
Wallis-et-Futuna	4 028 039	4 348 327	4 028039	3 201 271	4 889 557
Polynésie française	7 756 187	7 883 634	5 878 412	5 475 591	8 321 769
dont CRSD	*1 984 564*	*703 278*	*106 789*	106 789	*55 0250*
Nouvelle-Calédonie	4 461 003	1 198 442	4 461 003	4 461 003	2 055 806
Total	**87 994 175**	**54 140 407**	**86 116 400**	**78 546 139**	**47 265 448**

Guadeloupe :

- Travaux de dragage des trois ports départementaux (Trois-Rivières, La Désirade, Grand Bourg) – 1 411 966 € ;
- Confortement parasismique du groupe scolaire Gérard Lauriette - Commune de Trois Rivières - 1 000 000 € ;
- Améliorer et sécuriser les réseaux de collecte et de transport des eaux usées – 337 875 € ;
- Améliorer les modalités de stockage de l'eau potable à Marie-Galante – 878 000 € ;
- Reconfiguration du système d'assainissement de Wonche -Dalciat par la suppression des mini-Step (Phase 1) – 2 309 500 € ;
- Construction du groupe scolaire de Bois Sec à Goyave – 1 462 659 € ;
- Réhabilitation des terrains de basket de Belle Plaine – 250 000 € ;
- Recherche et réparation de fuites sur les canalisations AEP - secteur identifié comme prioritaire par le diagnostic IRSTEA – 600 000 €.

Guyane :

- Généralisation de l'électrification participative en photovoltaïque des écarts de Camopi par et pour les habitants – 1 513 017 € ;
- Restructuration, extension et mise en sécurité des écoles d'Elahé, Cyodé et Taluhen/Twenké, 1 600 000 € ;
- Dévoiement des réseaux AEP Balata - phase 1 (Giratoire Balata/Carrefour du Balata) – 1 050 000 € ;
- Réhabilitation du stade Chaumet-piste d'athlétisme et équipements annexes – 350 000 € ;
- Rénovation du centre nautique Aquazonia, - 1 400 000 € ;
- Démontage, évacuation et remplacement du Pont Eskol - 300 000€.

Martinique :

- Traitement du glissement de terrain dans le cadre de la reconstruction du Stade Louis Xercés, commune de Sainte-Marie – 980 268 € ;
- Aménagement de belvédères et mise en sécurité de leur itinéraire touristique dans le cadre du plan de gestion du site classé de la montagne Pelée – 363 000 € ;
- Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme du complexe sportif de la ville du François 302 235 € ;
- Création et rénovation d'installations sportives du bourg et quartier Glotin, commune de Gros-Morne – 835 200 € ;
- Sécurisation du pont Bailey de Rivière Blanche sur le territoire de la commune de Saint-Joseph 415 800 € ;
- Désenclavement des quartiers Caplet et Beauvallon, commune de Morne-Vert – 800 000 € ;
- Protection et gestion durable des talus de Jambette Bois-Boyer – 624 830 € ;
- Création du centre d'interprétation et d'architecture du patrimoine (CIAP) – 903 960 € ;
- Sécurisation et à la valorisation des ruines du Figuier – 1 490 852 € ;
- Réhabilitation du marché couvert au Lorrain – 333 900 € ;
- Modernisation et extension du cimetière de Terreville à Schoelcher – 705 610 € ;
- Réhabilitation lourde de l'hôtel de ville de Saint-Esprit – 474 994 €.

Mayotte (hors constructions scolaires: 7 948 055 € hors retraits ; constructions scolaires : 19 974 137 € hors retraits)

- Construction de la maison de l'artisanat et de la famille – 1 079 263 € ;
- Construction des vestiaires et sanitaires entre le plateau sportif et le terrain de football de Bandrani, commune de Sada – 770 067,20 € ;
- Aménagement d'espaces publics sur le boulevard des crabes, commune de Dzaoudzi – 1 048 620 € ;
- Réalisation salle des fêtes de Choungui – 922 847 € ;
- Aménagement et couverture du plateau sportif de l'association des jeunes de Pamandzi – 576 424,64 € ;
- Aménagement des vestiaires au sein des stades de football d'Hamjago et de M'Tsamboro – 202 680 € ;
- Travaux finition Réalisation de la MJC de Barakani – 722 075,20 € ;
- Travaux prioritaires de gestion des eaux pluviales – 1 178 690 € ;
- Aménagement de Musicale Plage - phase 2 – 420 000 € ;
- Aménagement plateau polyvalent ACOUA (report Opération 2018) – 1 027 387 € ;
- Opération scolaire : ACOUA - Sécurisation et de modernisation des écoles de la commune– 1 293 103 € ;
- Opération scolaire : Bandraboua - Dzoumognié 1 - création de 5 salles neuves et d'un réfectoire - reconfiguration école Handrema – 750 000 € ;
- Opération scolaire : Bandrélé - diverses écoles de la commune– 663 794 € ;
- Opération scolaire : Dembéni - école d'application - Hajangua T12 - Iloni complément T18 + réfectoire– 2 672 413 € ;
- Opération scolaire : Labattoir 1 Ferme - lancement des études pour la reconstruction du site– 172 414 € ;

- Opération scolaire : Kani Keli La Rose - complément de financement rénovation de 11 salles, création de 2 salles et 1 réfectoire– 387 931 € ;
- Opération scolaire : Koungou - Kangani - T26 Koungou - « Majicavo koropa 3, koungou maternelle » - Etudes Trévani– 1 448 277 € ;
- Opération scolaire : Mamoudzou - T16 Vahibé - Hamaha T24 - Kawéni 2 -Cavani sud 1 et 2 - Doujani complément T16– 5 689 655 € ;
- Opération scolaire : Mtsangamouji - Chembenyoumba - Mtsangamouji 2– 1 551 724 € ;
- Opération scolaire : Ouangani - Barakani 2 - Kahani - Ouangani1– 862 069 € ;
- Opération scolaire : Pamandzi 2 - études pour reconstruction de 18 salles et 1 réfectoire– 172 414 € ;
- Opération scolaire : Sada - Mangajou - Sada 2 Bandrani - Sada 3 Mtsangamtiti– 2 155 171 € ;
- Opération scolaire : Tsingoni - Combani 1 Ecap - complément création de T32 Combani– 2 155 172 €.

La Réunion :

- Construction d'une école élémentaire dans la ZAC « Cœur de ville 1 » sur la commune de la Possession – 3 162 000 € ;
- Construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire près de l'école élémentaire Raymond Mondon à Grand-Bois - tranche 1 – 2 000 000 € ;
- Reconstruction de l'école Denise SALAÏ à Bras Canot - Tranche 2 – 989 240 € ;
- Aménagement de la rue Leconte Delisle dans le cadre de du programme « Action cœur de ville » de la commune de Saint-Joseph – 1 385 587 € ;
- Travaux d'assainissement pluvial et de sécurisation sur les chemins Joseph Lacarre et Achille Bénard – 1 272 211 € ;
- Construction du nouveau gymnase au centre-ville de Sainte Rose – 1 661 058 € ;
- Sur-toiture salle de gymnastique du complexe sportif municipal – 394 400 € ;
- Plan Radiers – 4 621 874 €.

Saint-Pierre et Miquelon :

- Réfection extérieure du Foyer Marie Lescamela – 350 000 € ;
- Rénovation du patrimoine de la CT - réfection de couverture – 640 000 €
- Construction d'une boulangerie et de logements sociaux – 922 195 € ;
- Construction des réseaux eau et assainissement – Secteur Paul Lebailly – 1 440 000 € ;
- Réfection extérieure/Résidence Occitanie – 350 000 € ;
- Construction d'une extension, restructuration des loges et réhabilitation des vestiaires au CCS – 404 000 € ;
- Reconstruction des ateliers municipaux de Miquelon – 300 000 € ;
- Aménagement du site de la déchetterie de Miquelon-Langlade – 760 520 €.

Nouvelle-Calédonie :

- Traitement du risque d'affaissements de terrain (liaison Sarraméa - Canala) – 750 000 € ;
- Extension des installations photovoltaïques provinciales (îles de la Loyauté) – 164 248 € ;
- Réalisation du complexe culturel et sportif de La Roche – 251 000 € ;
- Rénovation toitures des écoles de la commune de Poum (pose des équipements photovoltaïques et des chauffe-eau solaires) – 90 255 € ;
- Construction d'un mur d'escalade, commune de Koumac – 188 700 € ;
- Reconstruction du pont de la Dumbéa sur la route territoriale 1 – 3 016 800 €.

Polynésie française :

- Déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH-3) – 1 800 000 € ;
- Réalisation et amélioration d'applications informatiques pour la gestion foncière de la PF – 1 250 000 € ;

- Installation panneaux photovoltaïques connectés au réseau pour les établissements scolaires – 1 550 000 € ;
- Aménagement d'un espace de production agricole et énergétique à Vairao – 1 171 623 €.
- CRSD : 106 789 €.

Wallis-et-Futuna :

- Acquisition de bennes à ordures, de bacs à ordures, de conteneurs de déchets sur roulette de 240 et 260 litres (+ transports), de broyeurs, déchiqueteurs de déchets (pneus, tôles, verre, déchets verts, etc) ; 400 000 € + 270 000 € + 139 039 € + 300 000 € ;
- Acquisition d'une chargeuse compacte polyvalente pour le CET de PEKA-MOASA – 200 000 € ;
- Acquisition d'un camion – 419 000 € ;
- Centre économique du territoire/pépinière d'entreprises - tranche 1 – 1 000 000 € ;
- Construction de deux micro-centrales hydroélectriques – 700 000 € ;
- Valorisation des déchets organiques – 600 000 €.

TAAF :

- Reconstruction de l'hôpital de la base de Dumont d'Urville en Antarctique - phase études (tranche 1) – 30 000 € ;
- Construction d'un chaland de débarquement pour les îles Eparses et Crozet - phase études (tranche 1) – 50 000 € ;
- Amélioration du système d'assainissement des eaux usées des districts austraux (Crozet, Kerguelen, Amsterdam) – 400 000 €.

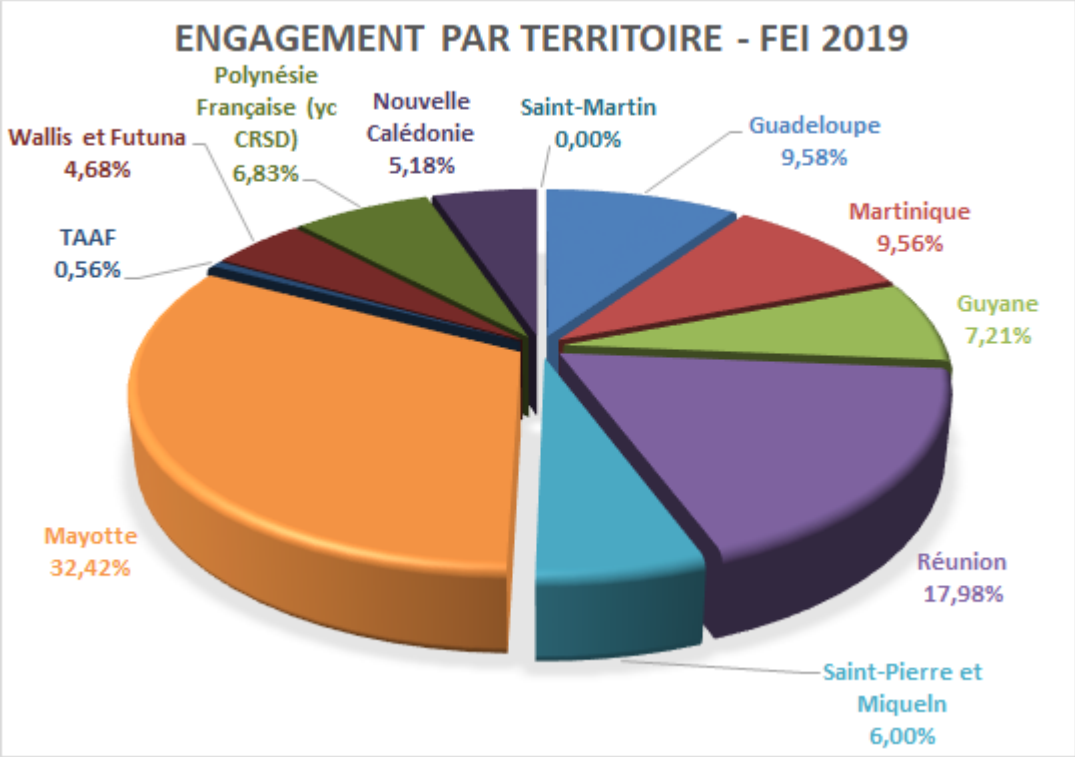

La consommation des crédits de paiement s'élève à **47,3 M€,** (tant sur les engagements de l'année 2019 que sur ceux des années antérieures) dont 55 250 € au titre du CRSD de la **Polynésie française** et 106 267 € au titre du PLR de **La Réunion**.

S'agissant du Plan de relance 2009-2010, au 31 décembre 2019 après la clôture de certaines opérations pour un coût moindre que celui initialement prévu (1,4 M€ de retraits d'AE et 0,2 M€ de CP consommés), le taux de mandatement des opérations engagées à ce titre s'élève à :

- 98,78 % pour les opérations de 2009 ;
- 93 % pour les opérations de 2010.

Les restes à payer, y compris l'engagement complémentaire sur un marché en 2011 (0,04 M€), s'élèvent à 1,49 M€ pour un montant initial d'engagement de 124,4 M€.

Le taux d'exécution global du plan de relance s'élève ainsi à 98,62 %.

Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR)

Le FEI est également intervenu dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de la **Polynésie française**, signé le 22 février 2016 en présence du Président de la République, et dont l'objectif central est de contribuer au modèle de développement économique endogène, décliné autour de quatre axes stratégiques :

- création de zones d'activités économiques (ZAE) ;
- requalification de zones et aménagements urbains ;
- création de zones d'activités touristiques et de loisirs ;
- création d'infrastructures publiques participant au développement économique.

Le CRSD doit ainsi faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles zones d'activités et permettre les conditions d'un développement économique durable.

Ce contrat, doté par l'État de 6 M€ (2 M€ venant du ministère des outre-Mer via le FEI et 4 M€ du ministère des armées via le fonds pour les restructurations de la défense), mobilise également 4,2 M€ de la **Polynésie française** et une participation minimale en fonds propres de 20 % de chacune des 6 communes parties-prenantes (Arue, Faaa, Mahina, Papeete, Pirae et Taiarapu).

Le montant total des paiements au titre du contrat de redynamisation des sites de défense et des plans locaux de redynamisation s'élève pour l'année 2019 à **161 517 €,** répartis comme suit :

- CRSD **Polynésie** : 55 250 € ;
- PLR de **La Réunion** : 106 267 €.

Action 09

Appui à l'accès aux financements bancaires

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		39 346 328	**39 346 328**		56 500 000	**56 500 000**
Crédits de paiement		32 432 206	**32 432 206**		37 843 769	**37 843 769**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	39 346 328	56 500 000	32 432 206	37 843 769
Transferts aux entreprises	15 000 000		12 000 000	67 695
Transferts aux collectivités territoriales	24 346 328	56 500 000	20 432 206	37 776 074
Total	**39 346 328**	**56 500 000**	**32 432 206**	**37 843 769**

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 56,5 M€ CP : 37,8 M€

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

CP : 67 695 €

Depuis 2011, la bonification est réservée exclusivement au secteur public via le prêt conventionné locatif (PCL, prêt bonifié), conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration de l'Agence française de développement (AFD) du 3 février 2011. Un redéploiement des crédits a donc été opéré vers l'intervention de l'AFD auprès des collectivités locales. Les prêts aux entreprises et au secteur privé (PAI) ont ainsi été supprimés et remplacés par des prêts aux conditions de marché pour les entreprises et les banques. En conséquence, seule une consommation de CP a été enregistrée en 2019, à hauteur de 67 695 € correspondant aux prêts octroyés en 2010.

CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 56,5 M€ CP : 37,8 M€

Un plafond de 59,4 M€ en AE a été allouée à l'Agence française de développement pour financer les bonifications de prêts et les programmes d'assistances à maîtrise d'ouvrage (41,9 M€), ainsi que le fonds 5.0 (17,5 M€).

L'année 2019 est marquée par une augmentation des engagements au bénéfice du secteur public de 688 M€ en 2018 à 712 M€ en 2019 (soit + 4 %). Cette évolution est tirée par une forte progression des engagements bonifiés (+ 69 %) ainsi que du nombre de concours octroyés (+ 26 %) au profit du secteur public ultramarin. La hausse s'accompagne d'une optimisation de l'utilisation de la bonification avec une amélioration de l'effet levier des financements bonifiés. Pour rappel, en 2018, pour 1 € de bonification utilisée, l'AFD octroyait près de 10 € de financement. En 2019, pour 1 € de bonification, l'AFD a octroyé près de 16 € de financement (soit + 60 % en termes d'effet de levier) pour 70 € d'investissements réalisés par les contreparties. Le montant global des investissements financés grâce aux prêts bonifiés s'élève à 2,4 Md€.

Dans le détail, cette tendance à la hausse des engagements s'explique d'abord par les évolutions de l'activité du PSP-B. En effet, les engagements ont presque doublé : 425 M€ en 2019 contre 219 M€ en 2018 ; et le nombre de concours octroyés a bondi de 37 % (71 en 2019 contre 52 en 2018). Par ailleurs, la hausse de l'activité bonifiée s'explique aussi par l'augmentation soutenue des engagements au titre du PSP-Vert (+15%) pour un nombre stable de concours octroyés (27 en 2019 contre 26 en 2018).

Le nombre de concours ayant progressé, le montant moyen des concours bonifiés évolue à la baisse en 2019. Il s'établit à 3,5 M€ par concours contre 4,2 M€ en 2018.

Territoire	Engagements 2019	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée
Guadeloupe	55 521 487	10	6 030 617
Guyane	39 714 860	5	3 711 926
Martinique	49 575 000	5	1 085 197
La Réunion	227 063 121	22	11 165 544
Mayotte	30 832 000	9	2 499 427
Saint-Pierre et Miquelon	2 400 000	1	254 904
Nouvelle-Calédonie	113 836 476	32	6 602 580
Polynésie française	24 744 321	14	2 653 871
Total	**543 687 265**	**98**	**34 004 066**

1. Répartition des prêts secteurs publics bonifiés (hors PSP-Vert)

Répartition par territoire

15,2 M€ de bonification, soit 44 % de l'enveloppe totale consommée ont été utilisés pour cette activité de prêts bonifiés qui recouvrent les composantes 0 exclusion, 0 déchet et 0 polluant, de la trajectoire 5.0

Territoire	Engagements 2019	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée
Guadeloupe	26 200 000	5	1 296 821
Guyane	25 914 860	3	1 005 566
Martinique	42 475 000	3	677 409
La Réunion	186 863 121	18	4 673 244
Mayotte	30 832 000	9	2 499 427
Saint-Pierre et Miquelon	2 400 000	1	254 904
Nouvelle-Calédonie	95 849 207	24	3 814 281
Polynésie française	14 826 691	8	1 012 161
Total	**452 360 879**	**71**	**15 233 813**

La quasi-totalité des territoires voient leur activité progresser en 2019. En **Guadeloupe**, **Guyane**, **Martinique** et à **La Réunion**, on observe un regain de l'activité bonifiée sous l'effet de concours importants au bénéfice des grandes collectivités :

- en **Guyane**, le recours à l'emprunt a permis le financement de son Plan particulier d'intervention (PPI) en 2019 et de préparer les futures interventions de la PPI 2020 ;
- la Collectivité territoriale de **Martinique** a sollicité l'AFD dans le cadre du financement de sa PPI et du très haut débit, qui s'appuiera sur l'accompagnement technique de l'Agence. Le territoire renoue avec le volume historique d'engagements observé jusqu'en 2017 ;
- l'accompagnement technique porté à la région de **Guadeloupe** et l'optimisation de l'allocation de la bonification sur les projets ont permis de proposer un financement sur-mesure de la programmation de la collectivité, couplant PSP-B et PSP-vert pour traiter l'ensemble des projets prioritaires ;
- à **La Réunion**, un important volume d'engagements a été déployé au bénéfice des grandes collectivités (88 M€ pour la région et 28 M€ pour le département).

- en **Nouvelle-Calédonie**, l'AFD confirme son rôle de premier bailleur du secteur public local, avec les financements de la Collectivité, des trois Provinces, mais également de nombreuse petites collectivités.
- seuls les territoires de **Mayotte** et de la **Polynésie Française** se détachent légèrement de cette tendance. A **Mayotte**, l'activité poursuit sa hausse engagée en 2018 et se focalise cette année sur le financement des communes et des intercommunalités, après une année 2018 marquée par un octroi important au Département. En **Polynésie française**, l'activité est en très léger repli après une année 2018 exceptionnelle.

Répartition par type de bénéficiaire

Avec 249 M€ d'engagements, les grandes collectivités (collectivités uniques, Régions, Territoires, Départements et Provinces) ont été les premières bénéficiaires des octrois en PSP-B. Avec 10 concours, elles représentent 58 % des engagements et 31 % de la bonification utilisée.

Comme en 2018, les communes représentent le plus grand nombre de projets (44 concours, soit 62 % des octrois) et concentrent 20 % du volume des engagements (87 M€). 26 concours ont bénéficié aux communes de moins de 10 000 habitants, pour 29 M€ de prêts bonifiés, équivalent au volume d'engagements de l'année précédente, mais avec une enveloppe de bonification réduite de 2 M€. Les grandes communes réunissent un total de 18 PSP-B (contre 9 en 2018), pour près de 58 M€ d'engagements grâce à 3,3 M€ de bonification.

Le volume des engagements dédiés aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) régresse en 2019, malgré une hausse du nombre d'octrois (multiplié par deux). La bonification a quant à elle augmenté de 15 %. On peut voir dans ce constat l'effet du recentrage du PSP-B sur les priorités de la trajectoire 5.0.

Répartition par secteur

77 % des 71 concours PSB octroyés (soit 332 M€ d'engagements) et 65 % de la bonification dédiée (9,9 M€) ont permis de financer des projets d'aménagement de quartiers, de mobilité et de transport, de construction ou de rénovation d'équipements publics etc.

16 % des concours (69,3 M€) et 21 % de la bonification (3,2 M€) ont financé des projets favorisant le lien social : construction ou rénovation d'infrastructures de santé, médico-sociales, éducatives ou de logements.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement représente 11 % des concours PSP-B en 2019, soit plus de 5 % des engagements bonifiés (24,4 M€). Il a mobilisé 14 % de la bonification, soit un montant de 2,1 M€.

2. Bonification des Prêts secteur Public-Vert (PSP-Vert).

Les volumes d'engagement ont atteint 118 M€, soit 15 % de plus qu'en 2018. Ils se répartissent comme suit : 24 % pour le bassin Pacifique, 42 % pour l'Atlantique et 34 % pour l'Océan Indien. Le nombre de concours est stable (27 en 2019 contre 26 en 2018).

Répartition par territoire

Territoire	Engagements 2019	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée
Guadeloupe	29 321 487	5	4 733 796
Guyane	13 800 000	2	2 706 360
Martinique	7 100 000	2	407 788
La Réunion	40 200 000	4	6 492 300
Mayotte	0	0	0
Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0
Nouvelle-Calédonie	17 987 269	8	2 788 299

Polynésie française	9 917 630	6	1 641 710
Total	**118 326 386**	**27**	**18 770 253**

La Réunion a multiplié par deux ses engagements, devenant ainsi le premier territoire en volume d'engagements en 2019 (40,2 M€) Sur les quatre concours octroyés, un projet relevait de la composante « adaptation » au changement climatique et deux projets de la composante « atténuation » aux effets du changement climatique.

Le financement des projets environnementaux est également en très forte progression en **Martinique** (+ 224 %) et en **Guyane** (+ 100 %), tandis qu'il s'inscrit dans une tendance stable en **Guadeloupe** (+ 6 %).

A **Mayotte**, l'activité liée aux projets environnementaux s'est concentrée en 2019 sur le volet « Assistance à maîtrise d'ouvrage », ce qui explique le repli observé en termes d'engagements.

Dans le Pacifique, la **Nouvelle-Calédonie** et la **Polynésie française** voient leur volume d'engagements en PSP Vert baisser en 2019, les grandes collectivités ayant concentré leurs investissements sur les priorités relevant du PSP-B.

Répartition par type de bénéficiaire

Les grandes collectivités et EPCI ont cumulé 85 M€ d'engagements (soit 72 % de ces prêts) pour 12 concours octroyés et 13,4 M€ de bonifications utilisées (soit 71% de l'enveloppe). Les montants sont en forte progression par rapport a ceux de 2018.

Les octrois de PSP-Vert aux communes approchent les 18 M€,en retrait de 45 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de concours octroyé a par ailleurs diminué de 32 %, de même que la bonification consommée. Cette évolution traduit une santé financière fragile, qui limite de facto le recours à l'emprunt. L'approche du scrutin municipal incite également à une réduction du recours à l'endettement en amont des élections.

Enfin, le PSP-vert a bénéficié au financement du PPI 2019/2020 du CHU de **La Réunion** (15 M€).

Répartition par secteur

Près de la moitié des engagements ont porté sur des projets mixtes cumulant les composantes « atténuation » et « adaptation » au changement climatique. Le nombre de projets a par ailleurs doublé en un an. A titre d'exemple, la collectivité de **Polynésie française** a pu financer l'aménagement d'espaces fluviaux, aires marines protégées ou la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Ave 14 projets financés (40 M€ d'engagements pour 5,7 M€ de bonifications), la composante « atténuation » reste, comme en 2018, le premier secteur d'intervention. Un tiers des engagements ont permis le financement d'investissements d'atténuation, notamment à travers de projets de maîtrise de l'énergie en **Nouvelle-Calédonie** (LED, panneaux solaires), d 'amélioration de la distribution de l'électricité à **La Réunion**, ou encore la rénovation du réseau d'éclairage public en Polynésie française.

Avec 15 % du volume des engagements (19,2 M€ pour 3 M€ de bonifications), le volet « adaptation » a très largement progressé par rapport à l'année dernière (+ 665 %). Cela s'explique pour partie par l'augmentation du nombre de projets. L'un des concours emblématiques a été octroyé au bénéfice du département de la **Guadeloupe** dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable (10 M€).

3. Enveloppe d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant global programmé en 2019 s'élève à 2,7 M€, soit 67 % de l'enveloppe totale disponible de l'année.

Des subventions équivalent fonds verts (1 M€) ont notamment été allouées au Grand Port de la **Martinique**, dans le but de déployer une stratégie de développement durable du port (450 000 €) et aux EPCI de **La Réunion** pour l'élaboration de leur Plan climat-air-énergie territorial en co-financement avec l'ADEME (0,3M€).

Par ailleurs, la **Guadeloupe** a pu bénéficier d'un appui renforcé au profit du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG), dans le cadre de la mise en œuvre du plan eau DOM (600 K€).

4. Fonds initiative adaptation Biodiversité pour le Pacifique

La démarche visant à mieux intégrer les territoires ultra-marins du Pacifique à l'Initiative Pacifique pour le financement de projets régionaux a permis l'abondement de ce fonds à hauteur de 3 M€ sur les crédits du programme 123. La programmation de ce fonds sera soumise à un avis de la DGOM pour les projets n'excédant pas 1,5 M€.

5. Lancement du Fonds 5.0

Le déploiement de la stratégie 5.0 par le ministère des oOutre-mer s'est accompagné par la création du Fonds Outre-mer 5.0 en décembre 2019, dont l'enveloppe globale est de 17,5 M€. Ce fonds se substituera en 2020 à l'ensemble des outils de subventions de l'AFD. Ce fonds permet de renforcer les projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit des acteurs publics locaux, de renforcer les organisations de la société civile, de soutenir les projets de coopération régionale à l'échelle des bassins géographiques, de financer des programmes de recherche (notamment sur les stocks halieutiques et les écosystèmes marins et côtiers).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Atout-France (P185)	**0**	**0**	**57 000**	**57 000**
Transferts	0	0	57 000	57 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	**0**	**0**	**1 918 936**	**1 806 111**
Transferts	0	0	1 918 936	1 806 111
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	**0**	**0**	**5 000**	**5 000**
Transferts	0	0	5 000	5 000
ONF - Office national des forêts (P149)	**0**	**0**	**145 885**	**130 690**
Transferts	0	0	145 885	130 690
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	**0**	**0**	**40 000**	**40 000**
Transferts	0	0	40 000	40 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	**0**	**0**	**10 269**	**3 929**
Transferts	0	0	10 269	3 929
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	**0**	**0**	**-5 000**	**0**
Transferts	0	0	-5 000	0
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	**0**	**0**	**10 000**	**10 000**
Transferts	0	0	10 000	10 000
Météo-France (P159)	**0**	**0**	**-13 600**	**0**
Transferts	0	0	-13 600	0
AFB - Agence française pour la biodiversité (P113)	**0**	**0**	**1 718 224**	**1 718 224**
Transferts	0	0	1 718 224	1 718 224
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	**0**	**0**	**384 000**	**142 592**
Transferts	0	0	384 000	142 592
Parcs nationaux (P113)	**0**	**0**	**27 561**	**15 168**
Transferts	0	0	27 561	15 168
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	**0**	**0**	**143 908**	**143 908**
Transferts	0	0	143 908	143 908
INP - Institut national du patrimoine (P224)	**0**	**0**	**-40 000**	**0**
Transferts	0	0	-40 000	0
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	**26 560 000**	**26 560 000**	**19 418 818**	**22 958 370**
Transferts	26 560 000	26 560 000	19 418 818	22 958 370
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**555 518**	**363 926**
Transferts	0	0	555 518	363 926
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**795 000**	**635 000**
Transferts	0	0	795 000	635 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	**0**	**0**	**248 927**	**108 541**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	33 400
Transferts	0	0	248 927	75 141
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	**0**	**0**	**2 108 602**	**2 142 732**

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	2 108 602	2 142 732
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**0**	**10 500**
Transferts	0	0	0	10 500
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	**0**	**0**	**118 299**	**43 636**
Transferts	0	0	118 299	43 636
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	**0**	**0**	**20 000**	**50 000**
Transferts	0	0	20 000	50 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	**0**	**0**	**-8 500**	**0**
Transferts	0	0	-8 500	0
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique (P204)	**0**	**0**	**50 000**	**50 000**
Transferts	0	0	50 000	50 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	**0**	**0**	**46 067**	**52 670**
Subventions pour charges de service public	0	0	-598	12 344
Transferts	0	0	46 665	40 325
ARS - Agences régionales de santé (P124)	**0**	**0**	**100 000**	**0**
Transferts	0	0	100 000	0
Total	**26 560 000**	**26 560 000**	**27 854 915**	**30 487 997**
Total des subventions pour charges de service public	0	0	-598	45 744
Total des transferts	26 560 000	26 560 000	27 855 513	30 442 253

Les principaux opérateurs financés par le programme 123 sont :

- **LADOM**, l'opérateur de la mission Outre-mer, rattaché pour sa gestion au programme 138 (cf. partie « Opérateur »). Les actions financées sur le programme 123 s'inscrivent sur l'action °3 « Continuité territoriale » ;
- **l'AFB** et le **CEREMA** ont bénéficié de remboursements des frais engagés dans le cadre des dommages causés par le passage des cyclones Irma et Maria, ces dépenses sont imputées sur l'action n°6 « Collectivités territoriales » ;
- le **CIRAD**, l'**IFREMER** et l'**ONF** ont bénéficié de financements au titre des actions en faveur de l'environnement inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;
- **Atout France** a bénéficié de financements au titre des actions en faveur du tourisme outre-mer inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire ».